

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification stratégique et de la reddition de comptes en collaboration avec la Direction des communications, les secteurs et les directions du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/immigration/publications>.

Demandes de renseignements

Région de Montréal : 514 864-9191

Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

Pour plus d'information :

<https://www.quebec.ca/immigration>

Personnes sourdes ou malentendantes

Voici les options pour communiquer avec nous par téléphone si vous êtes une personne sourde ou malentendante :

- Service de relais vidéo (SRV Canada) : www.crtc.gc.ca/fra/phone/acces/rela ;
- Service de relais téléphonique : 711.

Dépôt légal – Octobre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN Version électronique (PDF) : 978-2-555-02166-2

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	IV
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	V
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	VII
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	VIII
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	IX
1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	4
2. LES RÉSULTATS	6
2.1 Plan stratégique	6
2.2 Déclaration de services à la clientèle	25
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	32
3.1 Utilisation des ressources humaines	32
3.2 Utilisation des ressources financières	35
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	37
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	40
4.1 Gestion des effectifs	40
4.2 Développement durable	41
4.3 Occupation et vitalité des territoires	47
4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	58
4.5 Accès à l'égalité en emploi	60
4.6 Allègement réglementaire et administratif	63
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	64
4.8 Application de la <i>Politique linguistique de l'État</i> et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	66
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	68
4.10 Politique de financement des services publics	70

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

Conformément à la responsabilité qui m'est conférée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai le privilège de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Au cours de la dernière année, le Ministère a fait preuve d'une rigueur et d'un engagement ferme afin d'adapter ses interventions dans un contexte changeant. Parmi ses réalisations notables, soulignons le renouvellement des mécanismes de sélection des personnes candidates à l'immigration de façon à mieux les arrimer aux besoins du Québec, grâce à la mise en œuvre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

La francisation, pierre angulaire de l'intégration à la nation québécoise, a également franchi un sommet historique avec 91 165 personnes distinctes qui ont bénéficié des services d'apprentissage du français du gouvernement du Québec dans la dernière année. Cela atteste le travail accompli, qui avait pour but de rassembler l'expertise et de consolider le réseau de francisation sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte marqué par une croissance sans précédent du nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec, le gouvernement a confié au Ministère le mandat d'assurer une meilleure cohérence entre l'immigration temporaire et la capacité d'accueil du Québec. L'atteinte de cet équilibre a nécessité de prendre des décisions importantes comme la suspension de divers programmes, tout en préparant l'exercice de la planification pluriannuelle de l'immigration, qui connaîtra son dénouement dans les prochaines semaines.

Ces réalisations illustrent la capacité du Ministère à faire preuve de responsabilité et d'adaptabilité, tout en demeurant fidèle à sa mission : favoriser une immigration harmonisée aux besoins du Québec en soutenant la francisation et l'intégration comme vecteurs de réussite. L'entrée en vigueur de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* viendra épauler cette mission par la mobilisation de l'ensemble des partenaires en vue de favoriser la pleine participation des personnes immigrantes à notre société.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers le personnel du Ministère dont le savoir-faire et le dévouement ont été essentiels pour relever ces défis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Jean-François Roberge

Québec, octobre 2025

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministre de la Langue française

Ministre responsable de la Francophonie canadienne

Ministre responsable de la Laïcité

Ministre responsable des Institutions démocratiques

Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels

1200, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2X 0C9

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Le rapport présente les résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs et des orientations du *Plan stratégique 2023-2027*. Il fait état des réalisations liées aux engagements de la *Déclaration de services à la clientèle* et aux exigences législatives et gouvernementales. Il respecte les exigences de la *Loi sur l'administration publique* et les consignes gouvernementales du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Ministère a accompli d'importantes réalisations, notamment :

- Le remplacement du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), le 29 novembre 2024, qui vise à optimiser la sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés en fonction des besoins économiques, démographiques et linguistiques du Québec ;
- L'atteinte d'un nouveau sommet en francisation avec 91 165 personnes distinctes, dont 89 701 personnes immigrantes, ayant bénéficié des services d'apprentissage du français offerts par le gouvernement du Québec et ses 133 partenaires répartis en 249 points de services au Québec ;
- L'augmentation de la proportion de personnes immigrantes admises au Québec qui font le choix de s'établir à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal. Elle a progressé de 18,7 % en 2018-2019 à 33,9 % en 2024-2025 grâce aux efforts concertés du gouvernement et des municipalités en vue de promouvoir les attraits des régions auprès des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants ;

- La mise en place de mesures gouvernementales d'envergure visant à réduire la pression exercée sur les services publics et la capacité d'accueil du Québec par la suspension temporaire de plusieurs programmes d'immigration ;
- L'adoption du *Plan d'action ministériel en matière d'attraction de la main-d'œuvre 2024-2025*, de la *Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel* et le lancement de formations liées au *Plan d'action en matière de santé, de sécurité et de mieux-être 2023-2025* en vue de permettre de consolider la marque employeur du Ministère et d'améliorer l'expérience du personnel dans une perspective d'attraction et de rétention à long terme de la main-d'œuvre.

Je tiens à remercier sincèrement les différentes équipes du Ministère dont le professionnalisme et le dévouement permettent de relever les défis complexes propres à notre mission. Je suis fière de pouvoir compter sur leur engagement et leur expertise, qui constituent un levier essentiel pour la réalisation des mandats confiés au Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La sous-ministre,

Karine Dumont

Montréal, octobre 2025

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

La sous-ministre,

Karine Dumont

Montréal, octobre 2025

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Karine Dumont,

Sous-ministre
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2X 0C9

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (le Ministère) pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* incombe aux membres de la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen.

Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025*.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Marie-Christine B. Dupuis, M. Sc.

Montréal, octobre 2025

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ATN	Académie de transformation numérique
AQ	Accompagnement Québec
AEM	Architecture d'entreprise ministérielle
CJEP	Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau
CIEL	Centre intégré d'employabilité locale
CSS	Centre de services scolaire
CS	Commission scolaire
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
DSC	Déclaration de services à la clientèle
ETC	Équivalent temps complet
EIMT	Évaluation de l'impact sur le marché du travail
FQ	Francisation Québec
GSI	Gestion des services d'intégration
ISQ	Institut de la statistique du Québec
JQ	Journées Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MRC	Municipalité régionale de comté
OEV	Offre d'emploi validée
PANR	Plan d'action en numérique responsable
PAGLCHT	Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie
PAMRI	Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration
PLE	Politique linguistique de l'État
PASI	Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration
PARC	Programme d'aide à la reconnaissance des compétences
PAFFARC	Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences
PAC	Programme d'appui aux collectivités
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PEQ-Travailleurs	Programme de l'expérience québécoise, volet travailleurs
PSTQ	Programme de sélection des travailleurs qualifiés

PSF	Programme de soutien à la francisation
PSM	Programme Soutien à la mission
PEE	Programme des étudiants étrangers
PMD	Programme Mobilisation-Diversité
PRTQ	Programme régulier des travailleurs qualifiés
RSQ	Recrutement Santé Québec
RIQ	Règlement sur l'immigration au Québec
RAFIQ	Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec
RATTMAQ	Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SITO	Service Intégration Travail Outaouais
VBH	Violence basée sur l'honneur

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et, ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Dans la réalisation de sa mission, le Ministère offre des services à une clientèle diversifiée, composée de ressortissantes et ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil.

Contexte de l'organisation

En 1991, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, lequel établit le partage des responsabilités entre les deux ordres de gouvernement en précisant leurs sphères d'intervention respectives en matière d'immigration. En vertu de cet accord, le gouvernement canadien verse une compensation financière au Québec pour la prestation des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, champ de compétences dont le fédéral s'est retiré.

Le Ministère dispose de plusieurs mandats en lien avec ses trois principaux domaines d'intervention, soit l'immigration, la francisation et l'intégration, prévus dans la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*. À cet effet, il :

- Planifie le nombre de personnes immigrantes que le Québec souhaite accueillir et la composition de cette immigration ;
- Assure et coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la promotion de l'immigration au Québec ainsi que la prospection et le recrutement des ressortissants étrangers dans les pays étrangers ;
- Offre un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes, notamment en leur apportant un soutien dans leurs démarches d'immigration, de francisation et d'intégration ainsi qu'en les informant sur les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (chapitre C-12), l'importance de la langue française, la culture québécoise et le dynamisme des régions ;
- Sélectionne, à titre temporaire ou à titre permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise ;

- Contribue, par la sélection à titre temporaire ou permanent de ressortissants étrangers, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'à répondre aux besoins et aux choix du Québec, notamment aux besoins actuels du marché du travail, en fonction de la réalité économique, démographique, linguistique et socioculturelle ;
- Veille à la réunification familiale, participe aux efforts en matière de solidarité internationale et répond à d'autres situations humanitaires ;
- Coordonne, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* ;
- Suscite et coordonne l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités plus inclusives, contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes, de favoriser la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, ainsi que de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à l'enrichissement culturel de la société québécoise ;
- Évalue l'apport de l'immigration au Québec en assurant un suivi du parcours des personnes immigrantes afin de connaître notamment leur niveau de connaissance du français et leur intégration au marché du travail, en vue d'assurer leur pleine participation à la société québécoise ;
- Promeut l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international de la province.

De plus, le Ministère améliore et accélère la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger afin qu'elles puissent rapidement intégrer le marché du travail québécois par l'occupation d'un emploi à la hauteur de leurs compétences. Pour ce faire, le Ministère identifie, notamment, des systèmes éducatifs et des milieux d'exercice étrangers comparables à ceux du Québec. Il finance le développement et l'offre de formations d'appoint données par les établissements d'enseignement du Québec. Le Ministère octroie également aux personnes immigrantes des allocations de participation à une formation d'appoint ou à un stage non rémunéré. Enfin, il soutient les employeurs pour l'évaluation des études effectuées hors du Québec.

Enfin, le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée. Elle institue, au sein du Ministère, Francisation Québec (FQ) depuis le 1^{er} juin 2023. Cette loi confirme le rôle de FQ à titre d'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes désireuses de recevoir des services d'apprentissage du français. Francisation Québec est responsable de conduire et de gérer l'action gouvernementale en matière de francisation. Les services d'apprentissage du français sont offerts aux personnes domiciliées au Québec non assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, aux personnes qui envisagent de s'établir au Québec et au personnel en entreprises domicilié au Québec.

Un contexte externe qui pose des défis

L'exercice 2024-2025 a été marqué par un environnement socio-économique et géopolitique en constante évolution, qui s'est traduit notamment par un rééquilibrage progressif du marché du travail et un contexte géopolitique empreint d'incertitude.

Dès la fin de l'été 2024, le Ministère a annoncé des mesures temporaires pour réduire le nombre de personnes immigrantes sur son territoire, notamment les personnes résidentes non permanentes, dont le nombre a crû de façon fulgurante dans les dernières années. À l'automne suivant, d'autres mesures ont été annoncées en vue de contrôler la croissance de l'immigration permanente au Québec. Les missions de recrutement à l'étranger ont également été suspendues pour optimiser le modèle et favoriser la concentration des interventions en vue d'augmenter l'attraction dans les secteurs priorités par le gouvernement du Québec, comme les services publics essentiels (santé et éducation) et les secteurs économiques stratégiques. Dans ces circonstances, le *Plan stratégique 2023-2027* du Ministère a dû être ajusté.

Malgré le contexte changeant, l'intégration réussie des personnes immigrantes sur le marché du travail, notamment grâce à la reconnaissance de leurs compétences, demeure une priorité pour le Ministère, afin qu'elles contribuent à la prospérité du Québec et de ses régions.

Enfin, grâce à la reconnaissance du droit à l'apprentissage du français comme droit linguistique fondamental, l'immigration francophone devient un vecteur de renforcement de l'usage du français au Québec. L'intégration, en français, des personnes immigrantes contribue donc à assurer la pérennité et la vitalité de la langue française au Québec.

Un contexte interne qui s'appuie sur des équipes mobilisées

Pour accomplir sa mission, le Ministère peut compter sur le professionnalisme, le dévouement et l'engagement de son personnel. Cette mobilisation favorise la cohésion des équipes autour des priorités organisationnelles. Le Ministère continue à faire rayonner sa marque employeur pour relever les défis de l'attraction et fidéliser son personnel. Il poursuit également ses projets de transformation numérique ainsi que l'optimisation et la simplification des programmes et des services afin d'offrir une meilleure expérience à ses clientèles. Mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec tout en jouant son rôle de coordination de l'action gouvernementale en immigration demeure au cœur des actions du Ministère.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
2 599	Effectif du Ministère*
635,6 M\$	Dépenses 2024-2025
59 426	Personnes admises au Québec en 2024
96,8 %	Proportion des personnes requérantes principales sélectionnées dans un programme d'immigration économique qui communiquent en français à l'oral
111 478	Personnes ayant bénéficié des services d'accueil et d'intégration offerts par le réseau des organismes communautaires entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025
91 165	Personnes ayant participé aux services d'apprentissage du français du gouvernement du Québec entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, dont 89 701 personnes immigrantes distinctes
2 456	Entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025
33,9 %	Proportion des personnes immigrantes admises au Québec en 2023 et présentes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en janvier 2025

* L'effectif du Ministère correspond au nombre de personnes employées régulières et occasionnelles, y compris le personnel enseignant et les titulaires d'emplois supérieurs, mais n'inclut pas les étudiantes et étudiants ni les stagiaires.

1.2 Faits saillants



ATTRACTION ET SÉLECTION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Optimisation de la sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés

Remplacement, le 29 novembre 2024, du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

Renforcement de l'adéquation de l'immigration et des besoins du Québec dans un contexte de forte croissance du nombre de résidentes et résidents non permanents

- Suspension de la réception des demandes dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et arrêt temporaire des invitations du PRTQ et du PSTQ ;
- Suspension de la réception de certaines demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) pour des postes du volet bas salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Cette mesure vise spécifiquement les demandes présentées pour des emplois situés dans les régions administratives de Montréal, depuis le 3 septembre 2024, et de Laval, depuis le 3 mars 2025 ;
- Établissement du nombre maximal de demandes de sélection temporaire pour études dont la réception est prévue entre le 26 février 2025 et le 26 février 2026 dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PEE) ;
- Suspension temporaire, au 1^{er} janvier 2025, des demandes d'engagement dans le cadre du Parrainage collectif ;
- Suspension temporaire des missions de recrutement international annoncée le 27 novembre 2024.



ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Régionalisation en croissance

Le pourcentage de personnes admises au Québec et qui résident hors de la CMM est passé de 18,7 % en 2018-2019 à 33,9 % en 2024-2025 grâce aux efforts concertés du gouvernement et des municipalités pour promouvoir les attraits des régions auprès des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.

Accueil humanitaire

En 2024, 6 998 personnes ont été admises de manière permanente dans la catégorie des réfugiés et personnes en situation semblable. Au cours de la même période, 57 235 personnes ont déposé une demande d'asile au Québec.

Reconnaissance des compétences des infirmières et des infirmiers : un projet réussi !

Grâce au projet de reconnaissance des compétences des infirmières et infirmiers recrutés à l'international, près de 650 personnes ont réussi leur formation d'appoint et intégré le réseau de la santé et des services sociaux, et des centaines de personnes préposées aux bénéficiaires ont été ajoutées dans le réseau de la santé.



SOUTIEN À LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Francisation Québec, un important réseau de partenaires

Francisation Québec compte sur un réseau de 133 partenaires (63 centres de services scolaires [CSS] et commissions scolaires [CS], 46 organismes communautaires et 24 cégeps et universités) qui offrent des cours aux individus, soit 249 points de services au Québec.

Dix millions de dollars supplémentaires pour soutenir les efforts de francisation

En plus de l'enveloppe de 104,4 M\$ déjà transférée au réseau scolaire pour 2024-2025, en réponse à la demande soutenue en francisation dans toutes les régions du Québec, une somme additionnelle de 10 M\$ a été versée au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour maintenir les services de francisation dans le réseau des CSS et CS pour permettre aux élèves d'avoir accès aux cours de français et de poursuivre leur apprentissage.

Sommet sans précédent atteint pour Francisation Québec

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, 91 165 personnes distinctes, dont 89 701 personnes immigrantes, ont bénéficié des services d'apprentissage du français offerts par le gouvernement du Québec, soit une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente.



AMÉLIORATION DES EXPÉRIENCES CLIENT ET EMPLOYÉ

Nouveau service numérique

Mise en place, le 29 novembre 2024, d'un service numérique permettant aux personnes qui souhaitent immigrer au Québec de déposer une déclaration d'intérêt au PSTQ.

Démarches facilitées pour la clientèle

Lancement de la refonte de l'ensemble des formulaires destinés à la clientèle externe en vue d'assurer leur uniformisation et de faciliter leur compréhension en intégrant un langage clair et simple.

Protection au travail

Avec sa *Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel*, le Ministère réalise une des obligations de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* qui est de protéger un membre du personnel qui serait exposé, sur les lieux du travail, à une situation de violence, notamment conjugale, familiale ou à caractère sexuel, lorsqu'il en a ou devrait raisonnablement en avoir connaissance.

Investissements dans le développement des compétences

Augmentation, en 2024, de 11,6 % de la somme allouée par personne au développement des compétences comparativement à l'année précédente, passant de 752 \$ en 2023 à 839 \$ en 2024, afin d'accroître les possibilités de développement professionnel du personnel.

Bien-être du personnel à cœur

Mise en œuvre d'une mesure du *Plan d'action en matière de santé, de sécurité et de mieux-être 2023-2025* par le lancement de formations destinées au personnel et obligatoires pour l'ensemble des gestionnaires, portant notamment sur la résolution des conflits et la sécurité psychologique.

Renforcement de l'attractivité de la main-d'œuvre

Adoption d'un *Plan d'action ministériel en matière d'attraction de la main-d'œuvre 2024-2025*, qui comporte trois axes touchant différentes facettes promotionnelles comme le développement d'une stratégie d'attraction de la main-d'œuvre proactive et planifiée, le rayonnement et le positionnement du Ministère en tant qu'employeur de choix ainsi que la promotion d'emplois et l'attraction de nouveaux talents.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au Plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2023-2027*

Enjeu 1 : L'attraction, la sélection et l'intégration d'une immigration correspondant aux besoins du Québec

Orientation 1 : Promouvoir le Québec comme une destination d'immigration de choix

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
1.1 Augmenter l'attractivité du Québec et de ses régions	1.1.1 Nombre de déclarations d'intérêt déposées par des candidates et des candidats répondant aux besoins du Québec*	17 500	38 276 (Atteinte)	10

* Indicateur calculé en année civile.

Orientation 2 : Renforcer la contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
2.1 Sélectionner de façon permanente des personnes dont le profil correspond aux besoins du Québec	2.1.1 Proportion des personnes requérantes principales sélectionnées à titre de travailleurs qualifiés dans les professions en déficit de main-d'œuvre*	≥ 90 %	92 % (Atteinte)	11
	2.1.2 Proportion des personnes requérantes principales sélectionnées dans un programme d'immigration économique qui communiquent en français à l'oral*	93 %	96,8 % (Atteinte)	12
2.2 Favoriser l'intégration socio-économique des personnes immigrantes par la reconnaissance de leurs compétences	2.2.1 Nombre de personnes immigrantes ayant reçu un service en reconnaissance des compétences	2 400	4 046 (Atteinte)	14
2.3 Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et d'intégration des personnes immigrantes	2.3.1 Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement	2 400	2 456 (Atteinte)	15
	2.3.2 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés dans le cadre des activités de recrutement international*	3 700	2 287 (Non atteinte)	15

* Indicateur calculé en année civile.

Enjeu 2 : La pleine participation, en français, des personnes immigrantes en soutien à la vitalité de l'ensemble des régions du Québec

Orientation 3 : Favoriser la concordance entre les projets de vie des personnes immigrantes et les besoins des régions du Québec

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
3.1 Accompagner les personnes immigrantes dans leur parcours d'intégration et d'apprentissage du français	3.1.1 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans l'Accompagnement Québec	11 100	12 184 (Atteinte)	17
	3.1.2 Nombre de personnes ayant bénéficié des services d'accueil et d'intégration offerts par le réseau des organismes communautaires	96 200	111 478 (Atteinte)	17
	3.1.3 Proportion des personnes évaluées ayant atteint les niveaux cibles du cours à l'oral	71 %	70,5 % (Non atteinte)	18
3.2 Favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions	3.2.1 Proportion des personnes immigrantes admises au Québec et présentes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal*	24 %	33,9 % (Atteinte)	19

* Indicateur calculé en année civile.

Orientation 4 : Mobiliser les collectivités pour la pleine participation des personnes immigrantes

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
4.1 Contribuer au développement de collectivités accueillantes et inclusives	4.1.1 Proportion des municipalités régionales de comté bénéficiant d'un soutien au moyen des ententes dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)	≥ 80 %	86,5 % (Atteinte)	20

Enjeu 3 : Des services gouvernementaux d'apprentissage du français accessibles et adaptés

Orientation 5 : Développer et adapter l'offre de services pour joindre l'ensemble des clientèles

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
5.1 Diversifier l'offre de services d'apprentissage du français	5.1.1 Nombre de nouveaux services d'apprentissage du français offerts aux clientèles	3	3 (Atteinte)	21
5.2 Augmenter la participation aux cours de français	5.2.1 Nombre de personnes immigrantes participant aux cours de français	71 000	89 701 (Atteinte)	22

Enjeu 4 : Une organisation performante centrée sur les besoins de ses clientèles

Orientation 6 : Améliorer l'expérience client

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
6.1 Centrer l'évolution des services sur les besoins des clientèles	6.1.1 Proportion des nouveaux services numériques offerts ayant été conçus avec la participation en amont des clientèles	100 %	100 % (Atteinte)	23

Orientation 7 : Offrir une expérience de travail mobilisatrice au personnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
7.1 Multiplier les occasions de développement professionnel	7.1.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'au moins une activité de développement des compétences*	82 %	89,2 % (Atteinte)	24

* Indicateur calculé en année civile.

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2023-2027*

ENJEU 1 : L'ATTRACTION, LA SÉLECTION ET L'INTÉGRATION D'UNE IMMIGRATION CORRESPONDANT AUX BESOINS DU QUÉBEC

Orientation 1 : Promouvoir le Québec comme une destination d'immigration de choix

Objectif 1.1 : Augmenter l'attractivité du Québec et de ses régions

Contexte lié à l'objectif

En vue d'assurer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et francophone, des efforts sont déployés selon les orientations gouvernementales pour faire rayonner le Québec, ses régions et ses entreprises à l'étranger. À cet effet, le Ministère cherche à susciter l'intérêt des meilleures personnes candidates envers le Québec. L'une des façons de mesurer cette attractivité est de suivre le nombre de déclarations d'intérêt déposées auprès du Ministère par la clientèle ciblée, c'est-à-dire par les personnes ressortissantes étrangères qui communiquent en français à l'oral et dont la profession est en déficit ou en léger déficit de main-d'œuvre selon les prévisions du gouvernement du Québec.

Depuis l'adoption de son *Plan stratégique 2023-2027*, plusieurs aspects du contexte du Ministère ont grandement évolué, ce qui a entraîné des changements à certaines priorités d'action découlant de sa mission. Une révision du Plan stratégique a eu lieu à la fin de mars 2025. Ainsi, l'objectif et l'indicateur qui se rattachent à l'orientation ont été retirés pour les années 2025-2026 et 2026-2027. Par conséquent, le présent rapport annuel constitue la dernière reddition de comptes à leur égard.

Indicateur 1.1.1 : Nombre de déclarations d'intérêt déposées par des candidates et des candidats répondant aux besoins du Québec¹

Mesure de départ : 16 739 déclarations d'intérêt déposées par des candidates et des candidats répondant aux besoins du Québec en 2022.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	17 000	17 500	Indicateur retiré du Plan stratégique lors de la mise à jour de mars 2025	Indicateur retiré du Plan stratégique lors de la mise à jour de mars 2025
Résultats	34 063 (Atteinte)	38 276* (Atteinte)	-	-

* Les résultats couvrent la période du 1^{er} janvier au 28 novembre 2024 en raison de l'entrée en vigueur du Programme de sélection des travailleurs qualifiés le 29 novembre 2024.

1. Indicateur calculé en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 20 776 déclarations d'intérêt déposées par des candidates et candidats, soit un taux de réalisation de 218,7 %. Le résultat s'explique notamment par les activités régulières du Ministère en prospection et en attraction, en plus de la campagne de promotion de l'immigration permanente francophone. Cette campagne a été réalisée auprès de travailleuses et de travailleurs de 18 à 35 ans exerçant dans les domaines d'activité prioritaires de l'Opération main-d'œuvre et résidant en France, en Belgique, au Maroc et en Tunisie. Elle s'est déroulée du 5 août au 9 octobre 2024.

Orientation 2 : Renforcer la contribution des personnes immigrantes à la prospérité du Québec

Objectif 2.1 : Sélectionner de façon permanente des personnes dont le profil correspond aux besoins du Québec

Contexte lié à l'objectif

Pour contribuer à atténuer la rareté de main-d'œuvre qui touche plusieurs secteurs névralgiques de l'économie québécoise, le Ministère poursuit ses efforts afin de favoriser l'immigration de personnes qui pourront occuper des professions en déficit et en léger déficit de main-d'œuvre à moyen terme selon les diagnostics du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Cette sélection contribue à réduire les besoins pressants en main-d'œuvre et à assurer une adéquation à long terme des profils des personnes immigrantes et des besoins du Québec.

Il est aussi important pour le Ministère de participer à la valorisation de la langue française comme langue officielle et commune du Québec. En effet, l'immigration francophone peut contribuer au renforcement de l'usage du français au Québec tout en favorisant une intégration sociale, économique et linguistique réussie des personnes immigrantes. Le Ministère poursuit donc ses efforts pour donner la priorité à l'immigration francophone afin de répondre aux besoins du Québec.

Les orientations pluriannuelles approuvées en 2023 pour répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration ont guidé les actions réalisées par le Ministère en matière de sélection.

Indicateur 2.1.1 : Proportion des personnes requérantes principales sélectionnées à titre de travailleurs qualifiés dans les professions en déficit de main-d'œuvre²

Mesure de départ : 90 % des personnes requérantes principales sélectionnées à titre de travailleurs qualifiés dans les professions en déficit de main-d'œuvre en 2022.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %	≥ 90 %
Résultats	93,3 % (Atteinte)	92 % (Atteinte)	-	-

2. Indicateur calculé en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 2 points de pourcentage, soit un taux de réalisation de 102,2 %. Ce résultat s'explique essentiellement par la mise en place, dans le cadre du PRTQ, d'un plan d'invitation du PRTQ qui favorise les personnes ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec qui exercent des professions en déficit de main-d'œuvre.

La légère baisse constatée par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par une augmentation plus marquée du nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise, volet travailleurs (PEQ-Travailleurs) par rapport au nombre de personnes sélectionnées dans le PRTQ, le premier n'accordant aucun avantage aux personnes dans les professions en déficit de main-d'œuvre.

La proportion des personnes requérantes principales sélectionnées à titre de travailleuses et travailleurs qualifiés dans les professions en déficit de main-d'œuvre dépasse la cible de 90 % dans les mêmes trois grandes catégories professionnelles qu'en 2023, soit le :

- Secteur de la santé (98,8 %) ;
- Secteur des sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés (98,2 %) ;
- Secteur des affaires, finance et administration (94,1 %).

Indicateur 2.1.2 : Proportion des personnes requérantes principales sélectionnées dans un programme d'immigration économique qui communiquent en français à l'oral³

Mesure de départ : 89 % (moyenne des années 2019, 2020 et 2022).

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	89 %	93 %	96 %	96 %
Résultats	89,6 % (Atteinte)	96,8 % (Atteinte)	-	-

Cet indicateur représente la proportion de personnes requérantes principales sélectionnées dans les programmes d'immigration économique des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires dont le français oral atteint le niveau 5 ou plus, selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*, par rapport au nombre total de personnes requérantes principales sélectionnées dans les programmes d'immigration économique.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte avec un résultat de 96,8 %. Ce résultat présente un écart positif de 3,8 points de pourcentage par rapport à la cible de 93 % pour l'année 2024-2025.

La forte majorité des personnes sélectionnées qui communiquaient en français viennent du PEQ et du PRTQ. Le PEQ est un programme d'immigration dans lequel les personnes sélectionnées doivent démontrer un niveau de français de 7 ou plus à l'oral selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*.

3. Indicateur calculé en année civile.

Pour le PRTQ, l'augmentation du nombre de personnes requérantes principales sélectionnées qui communiquent en français s'explique par le plan d'invitation de 2024 qui, à partir de février 2024, a ciblé uniquement les personnes ayant déclaré avoir une connaissance du français de niveau 7 ou plus selon *l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*. Alors qu'en 2023, 87,4 % des personnes sélectionnées dans le PRTQ communiquaient en français à l'oral, ce chiffre a atteint 93,2 % en 2024.

De plus, bien que représentant une très faible proportion de l'ensemble des personnes sélectionnées, les programmes d'immigration permanente des gens d'affaires, qui exigent depuis le 1^{er} janvier 2024 un niveau 7 à l'oral en français selon *l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*, ont aussi contribué à l'atteinte de la cible.

Objectif 2.2 : Favoriser l'intégration socio-économique des personnes immigrantes par la reconnaissance de leurs compétences

Contexte lié à l'objectif

L'intégration socio-économique des personnes immigrantes est essentielle à leur pleine participation au développement du Québec. Or, la complexité des exigences, le manque de moyens et les délais engendrés par le processus de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger retardent leur intégration en emploi.

Pour répondre à ces enjeux, le Ministère offre des allocations de participation à des formations d'appoint par l'intermédiaire du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) ainsi qu'un accompagnement des personnes en démarche de reconnaissance des compétences grâce à son service Accompagnement Québec (AQ). Le Ministère finance également l'organisme Qualifications Québec pour offrir, dès l'étranger et en complémentarité avec ses propres services, des activités et des services en reconnaissance des compétences, notamment de l'accompagnement, des séances d'information et des outils aux personnes immigrantes.

De plus, il organise, conformément aux orientations gouvernementales, des missions de recrutement international qui intègrent les activités nécessaires à la reconnaissance des compétences pour faciliter l'intégration en emploi par une meilleure adéquation entre les besoins des personnes immigrantes et ceux de leurs futurs employeurs. À cet égard, le Ministère a mis en œuvre des projets de recrutement qui intègrent la reconnaissance des compétences dans les secteurs de la santé (professions : infirmières et infirmiers, technologistes médicaux et inhalothérapeutes), du génie, de la construction et de la petite enfance. De plus, le Ministère favorise l'accès à la formation d'appoint, lorsqu'elle est requise, par un soutien financier aux établissements d'enseignement qui l'offrent.

Avec la collaboration et le soutien d'autres ministères, des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement et des employeurs concernés, le Ministère continuera à faire connaître ses services, à les améliorer de façon à répondre, selon les priorités gouvernementales, aux besoins des personnes immigrantes et à aider ces dernières à occuper un emploi à la hauteur de leurs compétences. Au cours des prochaines années, il souhaite accroître le nombre de personnes qui se prévalent d'au moins un de ses services pour favoriser l'intégration socio-économique des personnes immigrantes par la reconnaissance de leurs compétences.

Indicateur 2.2.1 : Nombre de personnes immigrantes ayant reçu un service en reconnaissance des compétences

Mesure de départ : 2 231 personnes immigrantes en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 300	2 400	2 500	2 600
Résultats	3 113 (Atteinte)	4 046 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 1 646 personnes, soit un taux de réalisation de 168,6 %.

Ce résultat s'explique notamment par la hausse du nombre de services offerts par les conseillères et conseillers régionaux en reconnaissance des compétences du Ministère et la promotion des services en reconnaissance des compétences auprès des partenaires en matière d'aide financière pour la formation d'appoint et l'accompagnement.

Plus de la moitié des personnes ayant reçu un service en reconnaissance des compétences ont bénéficié du PAFFARC. Les infirmières et infirmiers autorisés représentent 1 785 personnes sur les 4 046 ayant bénéficié des services en reconnaissance des compétences du Ministère.

Objectif 2.3 : Accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et d'intégration des personnes immigrantes

Contexte lié à l'objectif

Le contexte du Ministère ayant grandement évolué sur différents aspects depuis l'adoption du *Plan stratégique 2023-2027*, des modifications ont été apportées à certaines priorités d'action découlant de sa mission.

L'offre de services aux entreprises a fait l'objet de plusieurs ajustements. Entre autres, les missions de recrutement à l'étranger ont été suspendues à la fin de l'année 2024 pour que l'optimisation du modèle et la concentration des interventions améliorent l'attraction dans les secteurs priorités par le gouvernement du Québec, comme la santé, l'éducation et la construction. Lors de la révision du Plan stratégique à la fin de mars 2025, l'indicateur 2.3.2, qui visait des résultats liés aux activités de recrutement, a été retiré. Par conséquent, le présent rapport annuel constitue la dernière reddition de comptes à son égard. De plus, les cibles de l'indicateur 2.3.1 « Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement » ont également été réduites pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

L'offre de services aux entreprises mise sur un accompagnement personnalisé et de proximité en région pour cibler les programmes d'immigration et les services répondant aux besoins en main-d'œuvre des entreprises et les aider dans leurs démarches.

Avec la mise en place de Francisation Québec (FQ), le Ministère a bonifié son offre de services pour favoriser l'intégration linguistique des travailleuses et des travailleurs en entreprise grâce au déploiement progressif de services d'apprentissage du français en milieu de travail.

Indicateur 2.3.1 : Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement

Mesure de départ : 1 566 entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2 000	2 400	2 000	2 200
Résultats	2 147 (Atteinte)	2 456 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 56 entreprises accompagnées, soit un taux de réalisation de 102,3 %.

Ce résultat s'explique par la qualité des services, leur bonification par FQ ainsi que la promotion de l'offre de services du Ministère aux entreprises. Les mesures récentes visant à réduire le nombre de personnes résidentes temporaires ainsi que les mesures visant à contrôler la croissance de l'immigration permanente au Québec ont contribué à la diminution de la croissance anticipée des demandes d'accompagnement des entreprises. Dans ce contexte de resserrement, l'offre de services aux entreprises s'est rapidement adaptée. En outre, les 169 activités de promotion réalisées ont permis au Ministère d'informer les entreprises des récents changements et d'accompagner 309 entreprises de plus qu'en 2023-2024.

Indicateur 2.3.2 : Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés dans le cadre des activités de recrutement international⁴

Mesure de départ : 3 221 travailleuses et travailleurs étrangers embauchés dans le cadre des activités de recrutement international (moyenne des années 2021 et 2022).

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3 400	3 700	Indicateur retiré du Plan stratégique lors de la mise à jour de mars 2025	Indicateur retiré du Plan stratégique lors de la mise à jour de mars 2025
Résultats	3 786 (Atteinte)	2 287 (Non atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat annuel se situe à 1 413 travailleuses et travailleurs étrangers embauchés sous la cible établie, soit un taux de réalisation de 61,8 %.

Au total, 2 287 travailleuses et travailleurs ont été embauchés lors des 10 missions de recrutement international Journées Québec (JQ) menées en 2024. Ce résultat comprend également 44 embauches confirmées en 2024 à la suite des activités de recrutement international réalisées en 2023.

4. Indicateur calculé en année civile.

Par ailleurs, malgré la non-atteinte de la cible, il est important de mentionner que 1 185 embauches ont été concrétisées dans le secteur de la santé en 2024.

L'écart entre la cible et le résultat s'explique principalement par la conjoncture économique, qui a fait que les besoins en recrutement étaient moins grands, ainsi que par la mise en place de mesures de resserrement dans les programmes d'immigration temporaire en cohérence avec la volonté gouvernementale de réduire le nombre de personnes résidentes temporaires au Québec, et la suspension temporaire des missions de recrutement international annoncée le 27 novembre 2024.

De plus, à partir du mois de juillet 2024, la promotion des offres d'emplois sur les réseaux sociaux pour toutes les activités d'attraction à l'étranger, ainsi que la promotion du Québec comme destination d'immigration ont été suspendues. Le moratoire a entraîné la réduction des candidatures et a donc eu une incidence à la baisse sur les résultats.

Également, l'écart entre la cible et le résultat de l'exercice précédent s'explique par le raffinement de la méthodologie de calcul en 2024-2025. En effet, avant, la méthodologie de calcul concernant Recrutement Santé Québec (RSQ) se basait sur le nombre de candidates et candidats retenus dans un bassin de placement en attente de la signature de leur contrat d'embauche. La nouvelle méthodologie de calcul mesure plutôt les résultats à la suite de la signature des contrats d'embauche entre les personnes candidates, RSQ et les établissements de santé.

ENJEU 2 : LA PLEINE PARTICIPATION, EN FRANÇAIS, DES PERSONNES IMMIGRANTES EN SOUTIEN À LA VITALITÉ DE L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

Orientation 3 : Favoriser la concordance entre les projets de vie des personnes immigrantes et les besoins des régions du Québec

Objectif 3.1 : Accompagner les personnes immigrantes dans leur parcours d'intégration et d'apprentissage du français

Contexte lié à l'objectif

L'immigration est un projet complexe, qu'il soit individuel ou familial. Il nécessite l'engagement et la détermination des personnes immigrantes dans leurs démarches pour garantir le succès de leur installation et de leur intégration dans la société d'accueil. Dans le but de les épauler, le Ministère met en place des mesures pour favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et de leurs familles dans les diverses régions du Québec, que ce soit par le service Accompagnement Québec (AQ) ou par ses divers programmes d'intégration, dont le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

L'approche du Ministère repose sur la recherche de l'adéquation optimale entre les besoins évolutifs du Québec et les profils des personnes immigrantes. Ce faisant, le Ministère vise non seulement à accélérer leur processus d'intégration, mais également à favoriser la régionalisation de l'immigration.

De plus, c'est en parlant le français, la langue commune de leur société d'accueil, que les personnes immigrantes pourront participer pleinement à la vie collective dans toutes les régions du Québec et s'intégrer dans leur nouvel environnement. C'est pourquoi le Ministère déploie de nombreux efforts pour faciliter leur apprentissage du français par l'offre d'une vaste gamme de services qui répondent à leurs besoins diversifiés et évolutifs. Une attention est notamment portée à la progression des compétences à l'oral, lesquelles constituent la base de l'intégration linguistique et socioculturelle à la société québécoise.

Indicateur 3.1.1 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec

Mesure de départ : 9 962 personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	10 900	11 100	11 300	11 500
Résultats	14 459 (Atteinte)	12 184 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Ce sont 1 084 personnes de plus que les 11 100 ciblées qui ont bénéficié d'une évaluation des besoins dans AQ, soit un taux de réalisation de 109,8 %.

Ce résultat s'explique notamment par le nombre d'évaluations des besoins réalisées auprès des résidentes et résidents permanents sélectionnés par le Québec (3 950 rendez-vous d'évaluation réalisés en 2024-2025), des travailleuses et travailleurs temporaires (5 556 rendez-vous d'évaluation des besoins réalisés en 2024-2025) et des étudiantes et étudiants étrangers (1 389 rendez-vous d'évaluation des besoins réalisés en 2024-2025). Il s'explique également par la promotion des services d'AQ lors des webinaires organisés dans le cadre des projets pilotes du Ministère en reconnaissance des compétences.

Indicateur 3.1.2 : Nombre de personnes ayant bénéficié des services d'accueil et d'intégration offerts par le réseau des organismes communautaires

Mesure de départ : 94 337 personnes ayant bénéficié des services d'accueil et d'intégration offerts par le réseau des organismes communautaires en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	94 500	96 200	98 100	100 000
Résultats	98 556 (Atteinte)	111 478 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 15 278 par rapport à la cible établie, ce qui équivaut à un taux de réalisation de 115,9 %.

Ce résultat s'explique notamment par les efforts fournis par le Ministère et ses partenaires du PASI en vue d'encourager l'intégration, la pleine participation et la promotion de la diversité des personnes. À cet effet, en 2024-2025, 111 478 personnes des 17 régions administratives ont bénéficié des services du PASI, dont 64 035 nouvelles personnes.

Indicateur 3.1.3 : Proportion des personnes évaluées ayant atteint les niveaux cibles du cours à l'oral

Mesure de départ : 70,8 % des personnes évaluées ayant atteint les niveaux cibles du cours à l'oral en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	71 %	71 %	71,5 %	72 %
Résultats	70 % (Non atteinte)	70,5 % (Non atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible n'a pas été atteinte. Le résultat annuel se situe à 0,5 point de pourcentage sous la cible établie, ce qui équivaut à un taux de réalisation de 99,3 %.

Comparé à celui de l'année précédente, le résultat est en progression. Bien que le Ministère travaille à mettre en place des conditions qui promeuvent l'apprentissage du français, certaines personnes inscrites aux services d'apprentissage du français vivent parfois des situations qui peuvent influencer leur progression dans l'acquisition des compétences linguistiques. Le parcours d'intégration n'est pas linéaire.

Le personnel enseignant a bénéficié de soutien et de formations liées aux bonnes pratiques d'évaluation. L'objectif est notamment d'avoir de meilleurs outils pédagogiques dans le but de soutenir les apprentissages et la réussite des élèves. De plus, plusieurs ressources ont été déployées pour assister les élèves dans leurs apprentissages. Par exemple, la banque de ressources en ligne a été optimisée. Cette dernière est composée d'une webographie des sites externes qui proposent une diversité de ressources pour l'apprentissage du français.

Objectif 3.2 : Favoriser l'établissement des personnes immigrantes dans toutes les régions

Contexte lié à l'objectif

Afin de créer des conditions propices à l'accueil, à l'intégration, à l'établissement durable et à la pleine participation, en français, en région, des personnes immigrantes, le Ministère assure un leadership gouvernemental et une coordination renforcée en matière de régionalisation de l'immigration, et ce, dès l'étranger. L'appui des ministères, des organismes et des partenaires locaux et régionaux qui mettent en œuvre diverses initiatives dans toutes les régions du Québec est essentiel. Diverses actions sont ainsi déployées pour inciter les personnes immigrantes à s'établir hors de la CMM le plus tôt possible dans leur processus d'immigration.

Le Ministère travaille également avec ses partenaires de divers milieux afin de consolider les pratiques interculturelles, d'encourager les personnes immigrantes temporaires à demeurer dans leur région d'accueil et de mettre ainsi en place les conditions propices à un établissement durable.

L'établissement des personnes immigrantes en région se mesure à partir de la banque de données sur la présence du Ministère. Cette banque de données permet de connaître la proportion des personnes immigrantes présentes hors de la CMM au mois de janvier de chaque année civile parmi l'ensemble des personnes admises au Québec deux ans auparavant.

Indicateur 3.2.1 : Proportion des personnes immigrantes admises au Québec et présentes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal⁵

Mesure de départ : 22,7 %. Moyenne des résultats des années 2022 et 2023, qui considèrent le nombre de personnes immigrantes admises au Québec en 2020 et présentes en janvier 2022 et le nombre de personnes immigrantes admises au Québec en 2021 et présentes en janvier 2023 selon la région de résidence.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	23,7 %	24 %	24,5 %	25 %
Résultats	29,1 % (Atteinte)	33,9 % (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat présente un écart positif de 9,9 points de pourcentage, soit un taux de réalisation de 141,3 %.

Ce résultat a été favorisé notamment par la priorité accordée à la régionalisation dès l'étranger, tel qu'elle est formalisée dans le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration (PAMRI). Pour contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives, des efforts ont été déployés en vue d'inciter les personnes immigrantes à s'établir en région dès leur arrivée au Québec, notamment en favorisant la sélection de celles possédant une offre d'emploi validée (OEV) hors de la CMM.

De plus, le PAMRI s'appuie sur la concertation avec ses partenaires, notamment au moyen du PAC et du PASI, qui ont respectivement comme objectifs d'accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise. Cette concertation permet de réviser et d'optimiser les programmes, les services et les mesures en matière de régionalisation en vue d'accroître leur utilisation dans toutes les régions et de simplifier l'expérience client.

5. Indicateur calculé en année civile.

Orientation 4 : Mobiliser les collectivités pour la pleine participation des personnes immigrantes

Objectif 4.1 : Contribuer au développement de collectivités accueillantes et inclusives

Contexte lié à l'objectif

Actif dans les 17 régions administratives du Québec, le Ministère s'appuie sur l'engagement de ses partenaires municipaux et communautaires pour mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes.

À cette fin, le Ministère mise sur le PAC, lancé en octobre 2020, qui vise à créer un milieu de vie favorisant l'établissement durable et harmonieux des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles par le financement de projets innovants et le partage des pratiques gagnantes.

À cet effet, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, en tenant compte des particularités de chaque milieu et selon les caractéristiques des collectivités accueillantes et inclusives.

Comme le rôle des municipalités et des MRC est essentiel au succès du PAC dans les différentes régions du Québec, le Ministère entend poursuivre ses efforts pour maintenir leur niveau d'engagement dans la réalisation de leurs projets et démarches.

Enfin, le Ministère travaille également avec d'autres partenaires de divers milieux, comme les organismes communautaires et les entreprises, afin d'orienter l'action régionale vers un but commun, soit celui d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective.

Indicateur 4.1.1 : Proportion des municipalités régionales de comté bénéficiant d'un soutien au moyen des ententes dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités

Mesure de départ : 85,6 % des municipalités régionales de comté ayant été soutenues par le Ministère au moyen d'une entente active durant la période en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 80 %	≥ 80 %	≥ 80 %	≥ 80 %
Résultats	89,4 % (Atteinte)	86,5 % (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte. Le résultat la dépasse de 6,5 points de pourcentage, soit un taux de réalisation de 108,1 %.

L'atteinte des résultats a été possible grâce à la consolidation des liens avec les partenaires et au lancement d'appels de propositions. Ces facteurs ont permis la signature de nouvelles conventions d'aide financière.

Le nombre total d'ententes actives est de 284 en 2024-2025, comparativement à 240 en 2023-2024, soit une augmentation de 44 conventions.

ENJEU 3 : DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS

Orientation 5 : Développer et adapter l'offre de services pour joindre l'ensemble des clientèles

Objectif 5.1 : Diversifier l'offre de services d'apprentissage du français

Contexte lié à l'objectif

Les besoins évolutifs et de plus en plus variés de la clientèle ainsi que l'élargissement de l'accès aux services gouvernementaux à de nouvelles clientèles grâce à Francisation Québec impliquent la diversification de l'offre de services. Pour s'adapter aux nouvelles réalités, le Ministère mise sur l'innovation et l'enrichissement continu de son offre de cours et de ressources destinés à l'apprentissage du français. Il a donc élaboré ces dernières années :

- De nouveaux services à distance et en ligne pour la clientèle domiciliée à l'étranger qui envisage de s'établir au Québec ;
- De nouvelles formules de cours qui combinent l'apprentissage de la langue commune et l'immersion en milieu de travail ;
- De nouveaux contenus de français spécialisés par domaine d'emploi ;
- Des services adaptés aux besoins des nouvelles clientèles de FQ.

Pour que soit prise en compte l'évolution des besoins des clientèles en matière de francisation, les cibles de l'indicateur 5.1.1 « Nombre de nouveaux services d'apprentissage du français offerts aux clientèles » ont été revues pour les années 2025-2026 et 2026-2027.

Indicateur 5.1.1 : Nombre de nouveaux services d'apprentissage du français offerts aux clientèles

Mesure de départ : 2 nouveaux services d'apprentissage du français offerts aux clientèles en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	3	3	2	2
Résultats	4 (Atteinte)	3 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte avec un taux de réalisation de 100 %.

En 2024-2025, la clientèle de FQ a pu bénéficier de trois nouveaux services d'apprentissage du français. Il s'agit :

- Du cours de français spécialisé en soutien aux ventes et services, implanté le 6 janvier 2025 et offert en 2024-2025 pendant deux sessions à l'Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal ;
- Du cours d'appoint de français ciblant les compétences à l'oral, implanté le 5 février 2025 et offert en 2024-2025 pendant une session à l'Université du Québec à Montréal ;
- De l'ensemble didactique de français spécialisé en transformation alimentaire, mis en service le 27 mars 2025 sur la plateforme Références francisation.

Le cours de français spécialisé en soutien aux ventes et services est offert à distance en mode synchrone à raison de six heures par semaine, tandis que le cours d'appoint de français oral, qui s'adresse à des élèves n'ayant pas atteint les niveaux attendus de compétence à l'oral à la fin d'un cours, est offert en présentiel à temps complet. Le nouvel ensemble didactique de français spécialisé en transformation alimentaire est accessible en libre accès au Québec et à l'étranger, en autoformation.

Objectif 5.2 : Augmenter la participation aux cours de français

Contexte lié à l'objectif

L'accessibilité accrue et la diversification de ses services permettront au Ministère d'encourager un plus grand nombre de personnes à apprendre le français.

En effet, le Ministère poursuit ses efforts afin de renforcer sa capacité de réponse à la demande croissante. En parallèle, il déploie différentes actions auprès des personnes immigrantes pour les sensibiliser à l'importance de l'apprentissage du français en vue de favoriser leur intégration.

Les services de FQ, coordonnés aux autres mesures gouvernementales, contribuent à contrer le déclin du français, notamment par la diversification de son offre de services et l'augmentation de sa capacité d'action.

Indicateur 5.2.1 : Nombre de personnes immigrantes participant aux cours de français

Mesure de départ : 64 200 personnes immigrantes participant aux cours de français en 2022-2023.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	70 000	71 000	73 000	75 000
Résultats	70 850 (Atteinte)	89 701 (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte avec un taux de réalisation de 126,3 %. Ce sont 18 701 personnes immigrantes de plus que le nombre envisagé qui ont participé en 2024-2025 aux différentes formules de cours de français.

Si l'on ajoute les personnes canadiennes de naissance, c'est un total de 91 165 personnes distinctes qui ont participé à l'offre gouvernementale de services d'apprentissage du français. Parmi elles, 26 765 ont participé aux cours de français à temps complet, 64 469 aux cours de français à temps partiel, et 5 653 à la francisation en ligne. Il faut noter que le nombre total d'élèves (personnes distinctes) par type de cours ne correspond pas à la somme des personnes de chacun des services de francisation (temps complet, temps partiel et francisation en ligne) puisque certaines personnes ont pu suivre un cours dans plus d'un de ces services.

Le dépassement de la cible s'explique notamment par les efforts importants consentis par le Ministère et ses partenaires pour rendre plus accessible l'offre de francisation, par exemple en embauchant plus de professeurs et en ouvrant davantage de groupes.

ENJEU 4 : UNE ORGANISATION PERFORMANTE CENTRÉE SUR LES BESOINS DE SES CLIENTÈLES

Orientation 6 : Améliorer l'expérience client

Objectif 6.1 : Centrer l'évolution des services sur les besoins des clientèles

Contexte lié à l'objectif

Le Ministère poursuit sa transformation numérique et le déploiement d'outils technologiques plus intuitifs, accessibles et performants pour améliorer l'expérience client. À cette fin, il modernise graduellement ses systèmes de mission pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration, en accordant une importance accrue à la voix de la clientèle dans la conception et l'optimisation des services numériques.

L'implication des clientèles ajoute de la valeur, car elle permet de concevoir des services numériques mieux adaptés, assurant une utilisation optimale. L'amélioration de l'expérience numérique génère des retombées positives sur l'expérience client globale et contribue à augmenter la satisfaction des clientèles.

Indicateur 6.1.1 : Proportion des nouveaux services numériques offerts ayant été conçus avec la participation en amont des clientèles

Mesure de départ : 88 % des nouveaux services numériques offerts en 2022-2023 ont été conçus avec la participation en amont des clientèles.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 % (Atteinte)	100 % (Atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte avec un taux de réalisation de 100 %.

Ce résultat s'explique notamment par la conception et la mise en place en date du 29 novembre 2024 du service numérique qui permet aux personnes souhaitant immigrer au Québec de déposer une déclaration d'intérêt dans le cadre du PSTQ. Ce nouveau service numérique a été conçu avec la participation en amont de différentes clientèles, notamment des avocates et avocats, des consultantes et consultants en immigration et des personnes ressortissantes étrangères issues de différents pays.

Orientation 7 : Offrir une expérience de travail mobilisatrice au personnel

Objectif 7.1 : Multiplier les occasions de développement professionnel

Contexte lié à l'objectif

Le Ministère souhaite poursuivre ses démarches en matière de mobilisation et de fidélisation du personnel par l'adoption d'une approche plus globale en vue d'améliorer l'expérience de son personnel en le plaçant au centre de ses préoccupations.

Un des leviers mis de l'avant est le développement des compétences, pour soutenir le personnel dans un cheminement de carrière enrichissant, créer une expérience employé stimulante et contribuer à une expérience positive pour les clientèles du Ministère. En effet, celui-ci compte sur l'expertise et la compétence de son personnel dans sa prestation de services pour aussi en faire profiter ses clientèles.

Indicateur 7.1.1 : Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'au moins une activité de développement des compétences⁶

Mesure de départ : 78 % des personnes employées ont bénéficié d'au moins une activité de développement des compétences en 2022.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	80 %	82 %	83 %	84 %
Résultats	89 % (Atteinte)	89,2 % (Atteinte)	-	-

6. Indicateur calculé en année civile.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible a été atteinte avec un écart positif de 7,2 points de pourcentage, soit un taux de réalisation de 108,8 %.

Ce résultat s'explique notamment par la poursuite de la promotion de différentes formations, telles que celles de l'École nationale d'administration publique du Québec (Parcours des gestionnaires leaders, Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel – chefs d'équipe) et la formation sur la sécurité psychologique pour l'ensemble des gestionnaires. De plus, le Ministère poursuit ses efforts dans le déploiement de formations obligatoires sur la cybersécurité pour l'ensemble du personnel.

Finalement, le Ministère promeut des outils dans le but de faciliter l'accès aux formations, comme le calendrier ministériel de formation et les autoformations sur différentes plateformes accessibles au personnel (Moodle MIFI, Moodle SCT, LinkedIn Learning, Académie de la transformation numérique [ATN], etc.). Des webinaires de partenaires comme le Secrétariat du Conseil du trésor et l'Institut d'administration publique du Québec ont également fait l'objet de promotions régulières.

2.2 Déclaration de services à la clientèle

La Déclaration de services à la clientèle (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de sa clientèle composée de ressortissantes et de ressortissants étrangers, de personnes immigrantes, d'entreprises et de collectivités d'accueil. Elle inclut également les clientèles visées par FQ.

La révision de la DSC s'effectue en continu selon l'évolution des services offerts. La version de novembre 2024 de la DSC, en vigueur au 31 mars 2025, est utilisée aux fins de reddition de comptes dans le présent rapport annuel de gestion.

Pour chacun des engagements en matière de normes de service, les délais de traitement et de réponse sont calculés en jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du Québec.

Cependant, pour les demandes de sélection à la suite d'une invitation dans le cadre du PRTQ et les demandes de sélection permanente du PEQ, ainsi que les demandes d'engagement dans la catégorie du regroupement familial, les délais de traitement et de réponse sont calculés en mois calendaires, comprenant tous les jours civils, du lundi au dimanche.

Le délai de traitement est calculé à partir de la date de réception de la demande jusqu'à la date où le Ministère rend sa décision. En cas de dossier incomplet, les délais attribuables à l'attente de documentation de la part de la cliente ou du client ne sont pas comptabilisés dans le calcul des délais.

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Mesure de la satisfaction de la clientèle

Dans sa DSC, le Ministère s'engage à offrir à sa clientèle des services de qualité. Pour ce faire, il la consulte périodiquement sur sa satisfaction, afin d'utiliser les résultats comme intrants à l'amélioration continue des services. Le tableau suivant présente les résultats de sondages de mesure de satisfaction réalisés en ligne à l'égard de services utilisés entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Certains éléments concernant les attentes de la clientèle et la qualité des services qui lui sont rendus sont mesurés avec les sondages de satisfaction.

Sommaire des résultats de satisfaction globale pour les services évalués

Services évalués	Résultats 2024-2025
Accompagnement Québec	90,8 %
Centre de contacts clientèle	92,4 %
Programme de l'expérience québécoise	92,5 %
Services d'accompagnement aux entreprises	85,4 %
Services de francisation : cours à temps complet	94,1 %
Services de francisation : cours à temps partiel	94,3 %
Services de renseignements généraux par courriel	84,1 %

Au regard des résultats obtenus, on constate que les services du Ministère sont, dans l'ensemble, très appréciés de la clientèle qui en bénéficie.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la *Déclaration de services à la clientèle*

Engagements*	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Délai moyen 2024-2025
Rendre une décision à la suite de votre demande de sélection temporaire pour études dans un délai maximal de 25 jours ouvrables.	88,3 %	80 %	80,4 % (Atteinte)	17,6 jours
Rendre une décision à la suite de votre demande de sélection permanente dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise dans un délai maximal de 6 mois.	98,6 %	90 %	91 % (Atteinte)	127,2 jours
Rendre une décision sur votre demande de sélection permanente à la suite d'une invitation sur la base de la déclaration d'intérêt (Programme régulier des travailleurs qualifiés) dans un délai maximal de 6 mois**.	97,1 %	90 %	90,3 % (Atteinte)	82,2 jours
Rendre une décision à la suite de votre demande d'engagement dans la catégorie du regroupement familial dans un délai maximal de 3 mois.	97,8 %	80 %	93,8 % (Atteinte)	75,4 jours
Vous offrir un rendez-vous avec une agente ou un agent d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec dans un délai maximal de 5 jours ouvrables à partir de la réception de votre demande d'accompagnement.	97,4 %	85 %	97,4 % (Atteinte)	3,4 jours
Commencer votre cours de français à temps complet, s'il s'agit d'une première inscription à titre de personne immigrante, dans un délai maximal de 50 jours ouvrables après la réception de votre demande d'admission.	48,5 %	80 %	27,8 % (Non atteinte)	86,2 jours
Parler avec un membre de notre personnel par téléphone dans un délai maximal de 8 minutes***.	67,7 %	80 %	88,9 % (Atteinte)	2 minutes et 41 secondes
Obtenir une réponse à votre demande par courriel dans un délai maximal de 2 jours ouvrables.	95 %	80 %	91,8 % (Atteinte)	s. o.
Répondre à votre requête concernant une plainte ou un commentaire dans un délai maximal de 15 jours ouvrables.	97 %	90 %	92,4 % (Atteinte)	8,3 jours

* L'engagement « Rendre un avis à la suite d'une demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec dans un délai maximal de 50 jours ouvrables » a été suspendu temporairement en vue de régulariser le traitement des demandes.

** Le Ministère a mis fin à cet engagement en raison du remplacement du PRTQ par le PSTQ le 29 novembre 2024. Le résultat présenté couvre la période du 1^{er} avril au 28 novembre 2024.

*** En 2023-2024, cet engagement était de trois minutes.

Explication du résultat obtenu pour l'engagement dont la cible n'a pas été atteinte

Service

Cours de français à temps complet

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des personnes ayant commencé leur cours 2023-2024	Taux de réponse dans le délai 2023-2024	Total des personnes ayant commencé leur cours 2024-2025	Taux de réponse dans le délai 2024-2025
Commencer votre cours de français à temps complet, s'il s'agit d'une première inscription à titre de personne immigrante, dans un délai maximal de 50 jours ouvrables après la réception de votre demande d'admission.	12 163	48,5 % (Cible 80 %)	11 366	27,8 % (Cible 80 %)

La cible n'a pas été atteinte. Parmi les 11 366 nouveaux élèves, 27,8 % ont commencé un cours à l'intérieur d'un délai de 50 jours.

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le délai moyen pour qu'une personne commence un cours de français à temps complet après la réception de sa demande d'admission était de 86,2 jours ouvrables.

Toute la période a été marquée par un engouement important pour les cours de français, puisque durant l'année 2024-2025, FQ a reçu en moyenne près de 300 demandes d'admission quotidiennes, et ce, 7 jours par semaine. À l'automne 2024, des partenaires du réseau de l'éducation, soit des CSS et des CS, ont fait connaître leurs difficultés financières pour assurer la continuité des services et ont annoncé des diminutions ou des bris de services dans plusieurs régions du Québec. FQ a rapidement mis en place des solutions, notamment par un transfert de 10 M\$ additionnels au MEQ qui a permis de maintenir jusqu'au 31 mars 2025 plusieurs des services de francisation offerts par le réseau de l'éducation du Québec.

Afin de renforcer sa capacité de service et de diminuer les délais d'attente pour répondre à la demande croissante des cours de français, FQ a augmenté le nombre de groupes ouverts dans son réseau et a ajouté un calendrier pour les cours à temps partiel. Ainsi, un nombre record de personnes distinctes ont pris part à l'offre de FQ du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Plus précisément, ce sont 89 701 personnes immigrantes qui ont participé aux cours de français, dont 26 264 dans les cours à temps complet. Il s'agit d'une augmentation de 26,6 % par rapport à l'exercice précédent, alors que 70 850 personnes immigrantes avaient bénéficié des services gouvernementaux d'apprentissage du français.

Suivi des plaintes

Sommaire des résultats

Engagement et délai	Total des requêtes reçues 2023-2024	Taux de réponse dans le délai 2023-2024	Total des requêtes reçues 2024-2025	Taux de réponse dans le délai 2024-2025
Répondre à votre requête concernant une plainte ou un commentaire dans un délai maximal de 15 jours ouvrables.	1 767	97 % (Cible 90 %)	2 231	92,4 %

La cible a été atteinte et même dépassée pour cette année. Au cours de l'exercice 2024-2025, le Ministère a reçu un total de 2 521 requêtes⁷. De ce nombre, 2 231 sont soumises⁸ à l'engagement de la DSC. Parmi celles-ci, 2 061 (92,4 %) ont obtenu une réponse dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins.

Plaintes recevables⁹ et jugées fondées¹⁰ en 2024-2025

Une plainte est considérée comme non recevable si elle concerne :

- Une contestation de décision pour laquelle les lois et les règlements ou le Ministère prévoient déjà des mécanismes de révision ou d'appel ;
- Un appel d'offres public et un contrat de gré à gré ;
- Une plainte ou un commentaire concernant d'autres ministères et organismes ;
- Une plainte déposée et traitée au sein des organismes partenaires du Ministère pour les services de francisation et d'intégration ;
- Une plainte des organismes partenaires en lien avec les décisions prises par le Ministère, notamment dans le cadre des programmes de financement ;
- Un grief ou une plainte du personnel du Ministère en matière de relations de travail ;
- Une demande d'accès à l'information, laquelle sera traitée conformément aux lois afférentes et aux procédures en vigueur au Ministère ;
- Une dénonciation ;
- Une demande d'information ou de renseignements généraux.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Ministère a traité 1 966 plaintes recevables transmises par la clientèle. De ce nombre, 650 (33,1 %) ont été jugées fondées.

7. Une requête désigne toute communication adressée à l'équipe de la gestion des plaintes. Les requêtes sont ensuite classées selon différents types : demande, plainte, commentaire, etc.

8. Les requêtes qui sont soumises à l'engagement de la DSC sont celles que la clientèle adresse elle-même au Ministère. Les requêtes adressées au Ministère par le Protecteur du citoyen ne sont pas soumises à cet engagement.

9. Une plainte est recevable lorsqu'elle concerne un service offert par le Ministère et qu'aucun recours n'est prévu pour le motif évoqué par la cliente ou le client (p. ex. : réexamen administratif). Elle peut alors être prise en charge par l'équipe de la gestion des plaintes.

10. Une plainte est jugée fondée lorsque son examen démontre une erreur dans l'offre de produit et la prestation de service ou un manquement au regard des engagements de la DSC, des lois, des règlements et du *Guide des procédures d'immigration*.

Délai moyen de traitement des plaintes recevables 2023-2024 et 2024-2025

Total des plaintes	Total des plaintes recevables 2023-2024	Délai moyen (en jours) 2023-2024	Total des plaintes recevables 2024-2025	Délai moyen (en jours) 2024-2025
Nombre de plaintes recevables	1 385	6,9	1 966	8,8

Motifs d'insatisfaction des plaintes recevables 2023-2024 et 2024-2025

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2023-2024	Proportion des plaintes recevables 2023-2024	Nombre de plaintes recevables 2024-2025	Proportion des plaintes recevables 2024-2025
Délai de traitement	681	49,2 %	1 324	67,3 %
Qualité du traitement (correction de documents délivrés, versement des allocations, etc.)	496	35,8 %	510	25,9 %
Conformité des documents soumis par la clientèle	71	5,1 %	39	2,0 %
Relation personnel – client	39	2,8 %	47	2,4 %
Autres motifs (qualité de l'information, problèmes techniques, etc.)	98	7,1 %	46	2,3 %
Total des plaintes recevables	1 385	100 %	1 966	100 %

Les principaux motifs des plaintes recevables demeurent les délais de traitement et la qualité du traitement. La hausse du nombre de plaintes recevables est principalement liée au non-respect des engagements à la DSC en ce qui a trait aux délais de traitement prévus dans le cadre des différents programmes et services offerts par le Ministère.

Protecteur du citoyen

Pour l'exercice 2024-2025, le Ministère a reçu 290 requêtes provenant du Protecteur du citoyen. Ces requêtes ne sont pas soumises à l'engagement à la DSC du service des plaintes. Parmi ces requêtes, 220 sont des plaintes recevables.

Motifs d'insatisfaction liés aux plaintes recevables du Protecteur du citoyen

Motifs des plaintes	Nombre de plaintes recevables 2023-2024	Proportion des plaintes recevables 2023-2024	Nombre de plaintes recevables 2024-2025	Proportion des plaintes recevables 2024-2025
Délai de traitement	33	60,0 %	166	75,5 %
Qualité du traitement	9	16,4 %	44	20,0 %
Autres	13	23,6 %	10	4,5 %
Total des plaintes recevables	55	100 %	220	100 %

En 2024-2025, la principale source d'insatisfaction de la clientèle qui s'est adressée au Protecteur du citoyen concernait les délais de traitement.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2025 : nombre de personnes occupant un poste régulier* ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
1. Haute direction	223	233	4,5 %
2. Immigration et Reconnaissance des compétences	368	388	5,4 %
3. Francisation Québec	1 274	1 315	3,2 %
4. Intégration	297	311	4,7 %
5. Planification de l'immigration et Affaires extérieures	124	129	4,0 %
6. Soutien à la performance et à la transformation	220	223	1,4 %
Total	2 506	2 599	3,7 %

* Le personnel régulier inclut les titulaires d'un emploi supérieur ; le personnel occasionnel exclut les étudiantes et étudiants et les stagiaires.

Au 31 mars 2025, 1 656 personnes occupaient un poste régulier, ce qui représente une augmentation de 88 personnes par rapport au 31 mars 2024. Par ailleurs, 943 personnes avaient un statut occasionnel, comparativement à 938 au 31 mars 2024. L'effectif du Ministère a donc augmenté de 3,7 %.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)*	1,3	1,4	1,7

* Les dépenses totales pour la formation comprennent les dépenses des étudiantes et étudiants et des stagiaires.

La proportion de la masse salariale investie en formation a légèrement augmenté cette année. Cela s'explique notamment par les efforts qui se poursuivent dans le déploiement de différentes formations (gestion du changement, mesures d'urgence, sécurité psychologique, gestion de conflits, etc.) auprès de l'ensemble du personnel du Ministère.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,83	3,77	4,02
Professionnel*	1,47	2,34	2,39
Fonctionnaire	2,20	3,33	2,85
Total**	1,71	2,67	2,53

* Les données comprennent les conseillères et conseillers en gestion des ressources humaines et les enseignantes et enseignants.

** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, professionnel et fonctionnaire ainsi que les étudiantes et étudiants et les stagiaires.

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne*	595,51 \$	751,49 \$	838,69 \$

* Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, les professionnels et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) [*] 2024-2025
Retraite	31	2,6	20	1,5	29	1,8	2,0
Démission	46	3,8	47	3,4	33	2,0	3,1
Mutation de sortie	109	9,1	112	8,1	63	3,9	3,8
Total – Départ volontaire**	186	15,6	179	13,0	125	7,8	9,0
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	1 195	s. o.	1 376	s. o.	1 613	s. o.	s. o.

* Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

** Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie. Nouvelles données pour 2022-2023 et 2023-2024 transmises par le SCT.

En 2024-2025, le taux de départ volontaire a continué de s'améliorer avec une différence de 5,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, qui avait également enregistré une amélioration.

Malgré une augmentation de 9 retraites par rapport à 2023-2024, on note une diminution de 49 mutations et de 14 démissions, ce qui donne un nombre global de départs volontaires de 125 pour 2024-2025, soit une diminution globale de 54 départs volontaires par rapport à 2023-2024 et de 61 par rapport à 2022-2023.

Il est important de préciser que, pour 2024-2025, tous les taux du Ministère sont en deçà de ceux de la fonction publique, à l'exception de celui des mutations de sortie. Toutefois, le taux des mutations de sortie du Ministère pour 2024-2025 est en nette amélioration comparativement à celui des années précédentes.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024*

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
116	128

* Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

Le Ministère a régionalisé 128 emplois entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 septembre 2024, dans l'objectif de renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois. Il a donc dépassé de 10,3 % la cible établie par le Secrétariat du Conseil du trésor, soit 116 emplois.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2024-2025*	Dépenses prévues au 31 mars 2025**	Écart	Dépenses réelles 2023-2024***
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)	(000 \$) (3) = (2-1)	(000 \$) (4)
Programme 1 : Direction et soutien aux activités du Ministère				
Direction et administration	49 479,6	91 008,7	41 529,1	78 394,2
Programme 2 : Immigration, Francisation et Intégration				
Francisation	251 313,7	276 840,0	25 526,3	252 995,3
Intégration	132 726,5	153 904,6	21 178,1	162 977,9
Immigration et Reconnaissance des compétences	49 689,7	84 212,2	34 522,5	76 264,8
Planification de l'immigration et Affaires extérieures	8 018,3	29 685,9	21 667,6	25 077,1
Sous-total	491 227,8	635 651,4	144 423,6	595 709,3
Provision****	239 849,5	-	(239 849,5)	-
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance*****	80 000	-	(80 000)	-
Total	811 077,3	635 651,4	(175 425,9)	595 709,3

* Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025. Ces mesures représentent 80,0 M\$ en 2024-2025.

** Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés. Les sommes incluent les dépenses financées par les crédits au net.

*** Comptes publics 2023-2024. Les sommes incluent les dépenses financées par les crédits au net.

**** La provision est constituée des montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Ces montants réservés sont transférés en cours d'année.

***** Les dépenses associées aux mesures du Budget 2024-2025 sont réparties dans les différents secteurs.

Principaux écarts

Les écarts entre le budget de dépenses 2024-2025 et les dépenses prévues au 31 mars 2025 s'expliquent par des virements ou des transferts de crédit, par la « Provision » pour augmenter, avec l'approbation du Secrétariat du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes ainsi que par des crédits au net prévus au Programme 2.

Les dépenses du Ministère ont augmenté de 39,9 M\$ entre 2023-2024 et la dépense prévue de 2024-2025. Cette augmentation s'explique par une hausse marquée de la clientèle et des bonifications pour certains programmes de subvention du Ministère.

Direction et administration

Ce secteur d'activité présente un déficit de 41,5 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2025, principalement attribuable aux dépenses financées par le Fonds de suppléance dans le cadre des mesures du Budget 2024-2025. Le déficit est également attribuable à la création d'un plan directeur de la sécurité de l'information au Ministère en lien avec l'augmentation des contraintes de sécurité. Celui-ci est sous forte pression. D'une part, le coût des licences de logiciels augmente rapidement. D'autre part, les tarifs des services professionnels et l'utilisation de l'infonuagique pour la sécurité et les conseils stratégiques sont en constante augmentation.

Francisation

Ce secteur d'activité présente un déficit de 25,5 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2025. Il est principalement attribuable aux dépenses financées par le Fonds de suppléance dans le cadre des mesures du Budget 2024-2025. Le budget des services de francisation du Ministère a été haussé de façon importante en 2024-2025 dans le but de répondre à la croissance anticipée du volume et des besoins de la clientèle.

Intégration

Ce secteur d'activité présente un déficit de 21,2 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2025. Cet écart s'explique notamment par les dépenses financées par le Fonds de suppléance dans le cadre des mesures du Budget 2024-2025 et par l'engagement du Ministère à soutenir les organismes en raison de la hausse de la clientèle.

Immigration et Reconnaissance des compétences

Ce secteur d'activité présente un déficit de 34,5 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2025. Cet écart s'explique notamment par les dépenses financées par les crédits au net. Ces crédits proviennent de la tarification des dossiers en immigration et ne sont pas inclus dans le budget de dépenses.

Planification de l'immigration et Affaires extérieures

Ce secteur d'activité présente un déficit de 21,7 M\$ entre le budget initial et la dépense prévue au 31 mars 2025. Cet écart s'explique notamment par les dépenses financées par les crédits au net. Ces crédits proviennent de la tarification des dossiers en immigration et ne sont pas inclus dans le budget de dépenses.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Ministère a réalisé les initiatives de transformation numérique suivantes :

- Mise en place de la déclaration d'intérêt dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) ;
- Poursuite des travaux de mise en place de la solution numérique en appui à la mise en œuvre du PSTQ ;
- Poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de la solution numérique en appui à Francisation Québec (FQ) ;
- Implantation finale du système de Gestion des services d'intégration (GSI) ;
- Mise en place de la gestion de la demande pour le Programme des étudiants étrangers (PEE) ;
- Mise en place du système de gestion de documents, preuves des systèmes patrimoniaux ;
- Mise en place d'une solution de partage des données administratives du Ministère avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) ;
- Poursuite des travaux sur l'outil comparatif des diplômes.

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services électroniques et à l'efficacité ministérielle

Le Ministère a poursuivi l'intégration de nouveaux services numériques dans la plateforme Arrima, qui constitue la porte d'accès en ligne aux services d'immigration, de francisation et d'intégration. Les services livrés ou en cours de réalisation sont destinés à différentes clientèles externes, à savoir les ressortissantes et ressortissants étrangers, les personnes immigrantes, les personnes canadiennes de naissance, les organismes partenaires de même que le personnel des entreprises québécoises. Il s'agit :

- Du module de déclaration d'intérêt du PSTQ qui a été mis en ligne en novembre 2024. La déclaration d'intérêt a été mise à jour et plusieurs sections ont été modifiées, notamment le parcours professionnel, l'occupation, la scolarité et la situation familiale ;
- Du module des invitations, qui permettra au Ministère d'inviter les ressortissantes et ressortissants étrangers ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec dans le cadre du PSTQ et qui répondent aux critères de sélection établis ;
- Du module de demande de sélection permanente qui permettra aux ressortissantes et ressortissants étrangers invités de déposer leur demande de sélection permanente dans le cadre du PSTQ ;

- De la solution numérique en appui à FQ, dont les travaux se poursuivent selon l'échéancier établi. Après la première livraison du 1^{er} juin 2023, qui a notamment mis en place le portail Apprendre le français pour que l'ensemble de la clientèle puisse soumettre une demande en ligne, la livraison en cours vise à optimiser, à harmoniser et à réaliser la transformation numérique des processus de francisation pour les individus inscrits à une formation à temps partiel, qui constituent les deux tiers de la clientèle de FQ ;
- Du système de GSI qui a été implanté en intégralité en août 2024. Il s'agit d'une solution numérique qui permet aux organismes partenaires d'inscrire une personne immigrante au service du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), de gérer leurs interventions et leurs activités dans le cadre de ce programme et de soumettre au Ministère les données sur les services rendus aux fins de reddition de comptes. Cette solution numérique permet au Ministère de développer une meilleure connaissance de la clientèle qui bénéficie du PASI et d'optimiser le temps global de traitement des redditions de comptes ;
- De la mise en ligne de la gestion de la demande pour le PEE, le 26 février 2025. Ce programme, issu du projet de loi n° 74 sanctionné le 6 décembre 2024, vise principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiantes et étudiants étrangers. Cette solution permet de gérer les demandes selon les critères définis dans le décret du gouvernement dans l'objectif de mieux répondre aux besoins du Québec ;
- Du système de gestion de documents, preuves des systèmes patrimoniaux, mis en ligne le 27 février 2025. C'est une solution qui assure un traitement plus performant des dossiers actifs numérisés de la clientèle en remplacement du logiciel de gestion documentaire pour que les agentes et agents puissent consulter rapidement les documents actifs ;
- De la conception et de la mise en place d'une solution technologique, qui permettra au Ministère de partager les données administratives dont il dispose avec l'ISQ. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une démarche gouvernementale de modernisation de la gestion des données publiques alignée sur les orientations du gouvernement du Québec en matière de transformation numérique et de transparence envers les citoyennes et les citoyens ;
- De la poursuite des travaux sur l'outil comparatif des diplômes, qui permettra aux employeurs du Québec, aux établissements d'enseignement et aux organismes de réglementation de rechercher en libre-service des diplômes québécois comparables à ceux obtenus à l'étranger. Cet outil constitue une aide pour faciliter la prise de décision dans le cadre d'un processus d'embauche ou d'admission.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et les investissements réels du Ministère pour l'exercice financier 2024-2025.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)	Total (000 \$)
Projets*	9 723,0	576,4	10 299,3
Activités**	2 276,3	53 247,1	55 523,3
Total	11 999,3	53 823,5	65 822,6

* Interventions en ressources informationnelles qui constituent des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

** Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes ou non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

Les données sur l'état d'avancement des projets de transformation numérique du Ministère sont publiées dans le tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord>.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés*

Catégorie**	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3]/1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement***	169 458,9	139,6****	169 598,5	92,9	86,6	6,3
Personnel professionnel	1 382 960,1	18 291,1	1 401 251,2	767,3	697,8	69,5
Personnel enseignant*****	1 449 457,1	38 698,4	1 488 155,5	814,8	673,6	141,2
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	1 112 416,1	22 599,2	1 135 015,3	621,5	560,4	61,1
Total 2024-2025	4 114 292,2	79 728,3	4 194 020,5	2 296,5	2 018,4	278,1

Source : Données SINBAD réelles au 31 mars 2025

* Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

** Les étudiantes et étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés comme entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

*** Les titulaires d'emplois supérieurs font partie du personnel d'encadrement.

**** Il s'agit d'heures effectuées par du personnel professionnel promu cadre en cours d'année.

***** L'effectif indiqué pour le personnel enseignant (814,8) représente les ETC transposés des professeures et professeurs réguliers et occasionnels. Pour les professeures et professeurs occasionnels, le nombre d'heures rémunérées indiqué est établi selon l'information apparaissant au contrat d'enseignement.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	1	54 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	151	66 503 708,85 \$
Total des contrats de service	152	66 557 708,85 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2024-2025 du *Plan d'action de développement durable 2023-2028*

Synthèse des activités pour le sous-objectif 3.1.2

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	1. Assurer la durabilité du soutien financier des groupes communautaires qui participent à une transition socio-écologique juste	1.1 Nombre de groupes communautaires autonomes soutenus par le Ministère	47	47 (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Par son Programme Soutien à la mission (PSM), le Ministère maintient la pérennité des groupes communautaires qui participent à la transition socio-écologique. Ce programme soutient financièrement et reconnaît l'engagement des groupes communautaires autonomes dont la mission principale est de mettre en œuvre des services d'intégration auprès des personnes immigrantes.

En 2024-2025, le Ministère a été en mesure de soutenir un total de 47 groupes communautaires autonomes et ainsi d'atteindre la cible fixée.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 3.2.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	2. Offrir aux personnes immigrantes des services favorisant leur intégration à la société d'accueil	2.1 Nombre de personnes immigrantes participant aux cours de français	71 000	89 701 (Atteint)
		2.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec	11 100	12 184 (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Voir le détail des activités sous l'indicateur 5.2.1 (Nombre de personnes immigrantes participant aux cours de français) pour l'indicateur 2.1 et le détail des activités sous l'indicateur 3.1.1 (Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation des besoins dans Accompagnement Québec) pour l'indicateur 2.2.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 3.2.2

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.2.2 Appuyer l'entrepreneuriat des femmes, des Autochtones et des personnes issues de la diversité	3. Favoriser l'intégration des personnes immigrantes dans le milieu des affaires	3.1 Nombre de personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du Programme des entrepreneurs bénéficiant de l'appui d'un organisme accompagnateur (volets 1 et 3)	15	23 (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Par l'entremise du Programme des entrepreneurs, le Ministère favorise l'innovation et la pérennité des entreprises québécoises ainsi que les emplois qui en dépendent.

Au 1^{er} janvier 2024, le Ministère a introduit des exigences de connaissance du français dans le Programme des entrepreneurs et a mis en œuvre un nouveau volet, soit le volet 3 – Repreneuriat. Celui-ci vise à favoriser la reprise d'entreprises existantes par des personnes immigrantes. Dans le cadre du volet 1 – Entreprise innovante et du nouveau volet 3 – Repreneuriat, les personnes immigrantes doivent être appuyées par un organisme accompagnateur pour être sélectionnées.

En 2023-2024, 27 personnes immigrantes avaient bénéficié de l'appui d'un organisme accompagnateur et avaient été sélectionnées dans le cadre du Programme des entrepreneurs, sur une cible de 12. Pour 2024-2025, la cible fixée à 15 a été dépassée. Ce sont 23 personnes immigrantes qui ont été sélectionnées. Il s'agit d'une légère baisse par rapport au résultat de l'année précédente. Elle s'explique notamment par le fait qu'il restait cette année très peu de demandes non traitées de l'ancien programme, contrairement à l'année précédente.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 3.2.3

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
3.2.3 Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail	4. Reconnaître les compétences des personnes immigrantes pour favoriser leur pleine contribution au marché de l'emploi	4.1 Nombre de personnes immigrantes ayant reçu un service en reconnaissance des compétences	2 400	4 046 (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Voir le détail des activités sous l'indicateur 2.2.1 (Nombre de personnes immigrantes ayant reçu un service en reconnaissance des compétences) pour l'indicateur 4.1.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 4.3.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
4.3.1 Appuyer le développement régional durable	5. Favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec	5.1 Proportion des personnes immigrantes admises et présentes au Québec hors de la Communauté métropolitaine de Montréal	24 %	33,9 % (Atteint)
		5.2 Proportion des municipalités régionales de comté bénéficiant d'un soutien au moyen des ententes dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités	≥ 80 %	86,5 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Voir le détail des activités sous l'indicateur 3.2.1 (Proportion des personnes immigrantes admises au Québec et présentes hors de la Communauté métropolitaine de Montréal) pour l'indicateur 5.1 et le détail des activités sous l'indicateur 4.1.1 (Proportion des municipalités régionales de comté bénéficiant d'un soutien au moyen des ententes dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités) pour l'indicateur 5.2.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.1.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	6. Accroître la proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	6.1 Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	60 %	80,0 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

En 2024-2025, pour favoriser un accroissement des interventions ministérielles structurantes qui ont fait l'objet d'une évaluation de durabilité, le Ministère a déployé des efforts afin d'améliorer la compréhension des critères de ces interventions et a exigé que les évaluations de durabilité de ces critères soient à leur tour réalisées.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.3.4

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	7. Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	7.1 Proportion de programmes de soutien qui incluent des critères écoresponsables en environnement	55 %	85,7 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

En 2024-2025, six des sept programmes normés du Ministère (85,7 %) comportent dans leurs cadres normatifs au moins un critère écoresponsable en environnement.

Les programmes suivants prévoient le remboursement des frais de transport en vertu de la Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents du Secrétariat du Conseil du trésor : Programme de soutien à la francisation, Programme Soutien à la mission, Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration, Programme d'appui aux collectivités, Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences et Programme d'aide à la reconnaissance des compétences. Cette directive priorise l'utilisation du transport en commun lorsque c'est possible.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.4.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	8. Acquérir des biens et services de façon responsable	8.1 Proportion d'acquisitions responsables	62 %	74,1 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Sur les 166 contrats d'acquisition de biens et services du Ministère, 123 avaient au moins un critère de développement durable, ce qui a permis au Ministère d'obtenir une note de 74,1 %. Le résultat atteint en 2024-2025 témoigne des efforts constants du Ministère pour intégrer les critères de développement durable dans ses contrats et dans ses appels d'offres.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.5.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	9. Positionner le Ministère au niveau avancé de l'indice de maturité numérique responsable	9.1 Indice de maturité numérique responsable	55 %	67,4 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

En 2024-2025, le résultat du Ministère quant à son indice de maturité numérique responsable s'établit à 67,4 % pour une cible de 55 %. Le Ministère a atteint la cible, notamment par la prolongation de la durée de vie des équipements informatiques, le choix de fournisseurs de services qui adoptent des pratiques écoresponsables, l'installation d'imprimantes écosécurisées et écoénergétiques ou encore l'intégration des principes écoresponsables dans les principes d'architecture d'entreprise ministérielle (AEM).

Par ailleurs, l'élaboration du *Plan d'action en numérique responsable 2023-2028* a permis d'identifier, de structurer et de suivre plusieurs actions permettant l'atteinte de cette cible pour les années à venir.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.7.1

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	10. Obtenir l'attestation de niveau Performance du programme ICI on recycle +	10.1 Proportion des employés des bureaux principaux (Montréal et Québec) ayant un poste de travail attesté de niveau Performance ICI, on recycle +	S.O.	S.O.

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le Ministère s'est engagé à obtenir l'attestation ICI on recycle +, qui vise à reconnaître les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles, pour son bureau de Montréal en 2025-2026 et celui de Québec en 2027-2028. Aucune cible n'était prévue pour 2024-2025, puisque l'année a été consacrée à rassembler l'ensemble des éléments requis en vue du dépôt de la demande d'attestation pour le bureau de Montréal.

Synthèse des activités pour le sous-objectif 5.8.2

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	11. Augmenter l'utilisation du transport actif et collectif par le personnel du Ministère	11.1 Nombre d'activités favorisant le transport actif et collectif	5	5 (Atteint)
		11.2 Pourcentage des dépenses de déplacements professionnels en transport collectif durable	15 %	20,5 % (Atteint)

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le Ministère s'engage à promouvoir la mobilité durable en proposant à son personnel des activités incitatives pour favoriser l'utilisation du transport actif et collectif, sur les plans personnels et professionnels.

Pour l'année 2024-2025, la cible des cinq activités a été atteinte. Le Ministère a réalisé les activités de promotion suivantes :

- Promotion du rabais de 10 \$ sur l'abonnement saisonnier BIXI et àVélo ;
- Atelier de mise au point de vélo pour inciter au déplacement actif des participantes et des participants ;
- Mise à jour du site intranet pour promouvoir le rabais OPUS et àVélo ;
- Présentation au Comité de développement durable du Ministère, des résultats du sondage réalisé en 2024 par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), sur les habitudes de transport du personnel de l'État. Les résultats du sondage ont été déposés au comité de direction ;
- Publication d'un article dans l'intranet rappelant les emplacements de stationnement pour vélos au Carré Saint-Laurent.

En 2023-2024, le Ministère avait enregistré une proportion de 14,8 % des dépenses de déplacements professionnels en transport collectif durable, cette proportion est passée à 20,5 % en 2024-2025.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Actions ou réponses générales

A – Attraction, rétention et développement de la main-d’œuvre immigrante

Action/Réponse	État de la réalisation
A.1 Mettre en place le système de gestion des demandes d’immigration basé sur la déclaration d’intérêt.	Action réalisée en 2019-2020
A.2 Continuer le déploiement du Portail employeurs.	Action réalisée en 2022-2023
A.3 Accompagner des entreprises afin de favoriser l’embauche de personnes immigrantes et le recrutement de main-d’œuvre à l’international.	Action réalisée en 2018-2019
A.4 Promouvoir l’établissement en région et faire connaître les besoins régionaux de main-d’œuvre auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles établies à Montréal.	Action réalisée en 2023-2024

B – Intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

Action/Réponse	État de la réalisation
B.1 Soutenir des organismes et financer des activités dans le cadre du Programme d’accompagnement et de soutien à l’intégration.	Action réalisée en 2019-2020
B.2 Soutenir les personnes immigrantes dans leur installation et leur intégration par le biais du service d’Accompagnement Québec.	Action réalisée en 2019-2020
B.3 Offrir des cours de français à distance pour les personnes immigrantes installées en région.	Action réalisée en 2023-2024
B.4 Délivrer des attestations d’apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> .	Action réalisée en 2020-2021

C – Décentralisation, régionalisation, délégation et développement de communautés inclusives

Action/Réponse	État de la réalisation
C.1 Effectuer un déploiement régional.	Action réalisée en 2021-2022
C.2 Élaborer et mettre en œuvre des plans d’action régionaux.	Action réalisée en 2021-2022
C.3 Mettre en œuvre le Programme d’appui aux collectivités.	Action réalisée en 2020-2021
C.4 Soutenir le fonctionnement d’organismes à l’aide du Programme Soutien à la mission	Action réalisée en 2012-2013

Actions ou réponses en lien avec les priorités régionales

Abitibi-Témiscamingue

Action/Réponse	État de la réalisation
1.3.1 Développer des partenariats avec les services aux étudiantes et étudiants internationaux des établissements d'enseignement régionaux afin de contribuer à la mise en place de conditions optimales à leur séjour et faciliter leur passage du statut temporaire au statut permanent, s'il y a lieu.	Action réalisée en 2020-2021
1.3.2 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de main-d'œuvre immigrante.	Action abandonnée – La direction régionale a choisi plutôt de miser sur le service courant aux entreprises du Ministère, l'accompagnement individuel par les conseillères et conseillers en immigration régionale, les Journées Québec et le Portail employeurs. De plus, des rencontres ciblées ont été tenues avec les entreprises et les partenaires économiques de la région.

Bas-Saint-Laurent

Action/Réponse	État de la réalisation
2.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
2.2.2 Faciliter et susciter la concertation bas-laurentienne par le biais de la consolidation d'une table régionale permettant les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les partenaires du Ministère.	Action réalisée en 2020-2021

Capitale-Nationale

Action/Réponse	État de la réalisation
3.7.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
3.7.2 Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	Action réalisée en 2020-2021
3.7.3 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	Action réalisée en 2020-2021
3.7.4 Mettre en œuvre l'entente avec la Ville de Québec visant l'intégration des personnes immigrantes, l'édification d'une collectivité accueillante et inclusive ainsi que l'attraction, l'accueil et l'établissement durable de la main-d'œuvre.	Action réalisée en 2020-2021
3.7.5 Soutenir 10 partenaires offrant des activités d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	Action réalisée en 2020-2021
3.7.6 Contribuer au comité économique de la Conférence administrative régionale de la Capitale-Nationale.	Action réalisée en 2020-2021
3.7.7 Participer à des comités locaux travaillant sur les enjeux de main-d'œuvre.	Action réalisée en 2020-2021

Centre-du-Québec

Action/Réponse	État de la réalisation
4.2.1 Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec au moins une MRC de la région du Centre-du-Québec et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région.	Action réalisée en 2020-2021
4.2.2 Signer une convention d'aide financière pour une période de trois ans avec la Société de développement économique de Drummondville pour des projets de recrutement de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires. Ce partenaire du Ministère offre de l'accompagnement personnalisé aux entreprises des régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ayant des besoins en main-d'œuvre qu'elles ne peuvent pas pourvoir localement afin de les aider à recruter à l'étranger des travailleuses et des travailleurs temporaires.	Action réalisée en 2020-2021
4.5.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
4.5.2 Mettre en œuvre un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et agents d'aide à l'intégration dans l'accompagnement Québec afin de leur permettre d'accéder aux services.	Action réalisée en 2020-2021

Chaudière-Appalaches

Action/Réponse	État de la réalisation
5.1.1 Participer au Regroupement des intervenants en immigration de Chaudière-Appalaches.	Action réalisée en 2020-2021
5.9.1 Collaborer à la mise en œuvre de l'entente avec Québec International visant l'attraction et le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	Action réalisée en 2020-2021
5.9.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	Action réalisée en 2020-2021
5.11.1 Soutenir quatre partenaires offrant des projets d'inclusion et de rapprochement interculturel pour encourager le dialogue et l'ouverture à la diversité culturelle.	Action réalisée en 2020-2021
5.12.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021

Côte-Nord

Action/Réponse	État de la réalisation
6.5.1 Mettre sur pied une table de concertation qui se consacre aux enjeux de l'immigration afin de favoriser le partage d'information auprès des acteurs du milieu et de les influencer pour faire de nos communautés des milieux de vie plus accueillants et inclusifs.	Action abandonnée – Cette action a été annulée et remplacée par « intégrer au moins une table régionale de concertation ».
6.6.1 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses immigrantes et de travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	Action abandonnée – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont les MRC, les chambres de commerce et Manicouagan Interculturelle, pour joindre le plus d'entreprises possible de la région et les accompagner dans le recrutement de la main-d'œuvre immigrante.

Estrie

Action/Réponse	État de la réalisation
7.6.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités d'immigration permanente sur le territoire pour les étudiantes et étudiants internationaux.	Action réalisée en 2022-2023
7.6.2 Renforcer la présence du Ministère dans la région de l'Estrie.	Action réalisée en 2020-2021
7.6.3 Mettre en œuvre l'entente signée avec le Service d'aide aux Néo-Canadiens relativement à un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	Action réalisée en 2020-2021
7.6.4 Collaborer de façon étroite avec le Réseau d'accueil estrien pour constituer une concertation régionale en immigration de façon à favoriser une complémentarité des actions mises en place par les différents acteurs. Chaque MRC de l'Estrie installera ce nouveau réseau selon ses besoins.	Action réalisée en 2022-2023

Gaspésie

Action/Réponse	État de la réalisation
8.1.1 Accentuer la présence régionale du Ministère dans la région.	Action réalisée en 2020-2021
8.1.2 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	Action réalisée en 2021-2022
8.1.3 Favoriser la concertation entre l'organisme Vivre en Gaspésie et les partenaires soutenus dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance chez les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants.	Action réalisée en 2020-2021
8.5.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement international, notamment par l'entremise de l'offre de services aux entreprises et du Portail employeurs.	Action réalisée en 2020-2021

Îles-de-la-Madeleine

Action/Réponse	État de la réalisation
9.1.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	Action réalisée en 2021-2022
9.3.1 Faciliter les arrimages entre les projections prévisionnelles de ressources humaines et les missions de recrutement international, notamment par l'entremise de l'offre de services aux entreprises et du Portail employeurs.	Action réalisée en 2021-2022
9.5.1 Inviter la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à déposer un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités.	Action réalisée en 2020-2021
9.5.2 Amorcer un partenariat avec un organisme spécialisé dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.	Action réalisée en 2020-2021

Lanaudière

Action/Réponse	État de la réalisation
10.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
10.2.2 Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT de Lanaudière afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	Action réalisée en 2020-2021
10.2.3 Soutenir l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	Action réalisée en 2020-2021
10.2.4 Participer au projet Lanaudière Économique pour encourager la concertation des acteurs économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante ou issue des minorités ethnoculturelles dans la région.	Action réalisée en 2020-2021
10.2.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble de Lanaudière en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	Action réalisée en 2022-2023
10.2.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer l'adéquation entre leurs besoins en main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	Action réalisée en 2020-2021

Laurentides

Action/Réponse	État de la réalisation
11.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2021-2022
11.1.2 Poursuivre le soutien à l'organisme PIVOT des Laurentides afin d'assurer le volet régionalisation pour l'ensemble du territoire.	Action réalisée en 2020-2021
11.1.3 Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	Action réalisée en 2020-2021
11.1.4 Évaluer la possibilité de réaliser un projet novateur issu de la mobilisation locale pour encourager la concertation des acteurs socio-économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles dans la région.	Action réalisée en 2021-2022
11.1.5 Développer de nouveaux partenariats pour couvrir l'ensemble des Laurentides en matière de services d'accueil et d'intégration de la clientèle immigrante.	Action réalisée en 2020-2021
11.1.6 Accompagner des entreprises, notamment par la promotion du Portail employeurs du Ministère et en collaborant avec les conseillères et conseillers aux entreprises de Services Québec, pour assurer l'adéquation entre leurs besoins en main-d'œuvre et l'intégration en emploi de personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles.	Action réalisée en 2020-2021

Laval

Action/Réponse	État de la réalisation
12.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
12.2.2 Actualiser et poursuivre la mise en œuvre de l'entente avec la Ville de Laval en matière d'immigration.	Action réalisée en 2021-2022
12.2.3 Contribuer avec l'ensemble des partenaires lavallois à la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social, notamment par la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d'action liées à l'entente entre la Ville et le Ministère dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité.	Action réalisée en 2020-2021
12.2.4 Soutenir activement l'organisme partenaire pour l'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'État.	Action réalisée en 2020-2021
12.2.5 Poursuivre le financement et l'accompagnement relatifs aux activités du programme Interconnexion Laval afin d'assurer une cohésion dans les actions, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires impliqués.	Action réalisée en 2020-2021

Mauricie

Action/Réponse	État de la réalisation
13.1.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
13.1.2 Mettre en œuvre un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et agents d'aide à l'intégration dans Accompagnement Québec.	Action réalisée en 2020-2021
13.2.1 Collaborer avec les établissements d'enseignement en participant aux instances de concertation et en présentant les possibilités de rétention sur le territoire aux étudiantes et étudiants internationaux.	Action réalisée en 2021-2022

Montérégie

Action/Réponse	État de la réalisation
14.4.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
14.4.2 Ajouter des agentes et agents d'aide à l'intégration ainsi que des conseillères et conseillers en immigration régionale en fonction des besoins identifiés.	Action réalisée en 2021-2022
14.4.3 Contribuer à une nouvelle entente sectorielle avec l'organisme Montérégie Économique pour répondre à des besoins spécifiques d'acteurs socio-économiques (dont les entreprises) en matière de recrutement d'une main-d'œuvre immigrante, en collaboration avec différents ministères et organismes.	Action réalisée en 2020-2021
14.4.4. Mettre en œuvre un projet avec l'organisme Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) situé en Montérégie. Ce projet vise à répondre à la crise sanitaire de la COVID-19 par une offre de service d'accompagnement et d'information en matière d'immigration, de santé et de droit pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires agricoles, ainsi que leurs employeurs au Québec.	Action réalisée en 2020-2021

Montréal

Action/Réponse	État de la réalisation
15.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de l'entente triennale avec la Ville de Montréal signée en mars 2018 dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (PMD) qui inclut une contribution égalitaire pour un montant total de 24 M\$.	Action réalisée en 2020-2021
15.1.2 Entreprendre des pourparlers avec la Ville de Montréal à l'approche de l'échéance de l'entente en mars 2021.	Action réalisée en 2020-2021
15.3.1 Établir systématiquement des liens avec les étudiantes et étudiants internationaux. Les informer sur les démarches d'immigration permanente dans la région ainsi que sur les atouts de la région (avant et après leur arrivée).	Action réalisée en 2022-2023
15.4.1 Accueillir les personnes immigrantes dès leur arrivée en sol québécois à l'aéroport international Montréal-Trudeau et promouvoir les services offerts par le Ministère, dont Accompagnement Québec.	Action réalisée en 2021-2022
15.4.2 Favoriser la transition des personnes immigrantes à statut temporaire vers un statut permanent en faisant la promotion des programmes destinés aux travailleuses et travailleurs qualifiés (PEQ et PRTQ) auprès des étudiantes et étudiants étrangers ainsi que des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.	Action réalisée en 2021-2022
15.4.3 Présenter plusieurs séances d'information (Vivre au Québec après les études) dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.	Action réalisée en 2023-2024

Nord-du-Québec

Action/Réponse	État de la réalisation
16.3.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
16.3.2 Poursuivre la réflexion sur l'approche collaborative du Ministère envers le Gouvernement de la Nation Crie et de l'Administration régionale Kativik pour y déceler des occasions de contribuer au développement d'Eeyou Istchee et des villages nordiques du Nunavik.	Action réalisée en 2021-2022

Outaouais

Action/Réponse	État de la réalisation
17.2.1 Continuer le déploiement régional du Ministère en identifiant les besoins et les possibilités.	Action réalisée en 2020-2021
17.2.2 Coordonner les travaux de la Table régionale immigration Outaouais (TRIO), afin de permettre aux acteurs ruraux ou urbains de se pencher sur les différents aspects qui influencent et favorisent l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région (logement, éducation, transport, santé, offre culturelle, etc.).	Action réalisée en 2020-2021
17.2.3 Poursuivre les activités de mobilisation et de sensibilisation auprès des partenaires, des organismes et des employeurs des milieux aussi bien ruraux qu'urbains, par l'entremise du projet SITO-Mobile financé par le Ministère, afin de favoriser le développement par le placement et le maintien en emploi des personnes immigrantes en région.	Action réalisée en 2020-2021
17.2.4 Assurer l'arrimage entre les différents besoins régionaux, dans le cadre de la régionalisation de l'immigration, par le financement d'un partenariat entre les organismes urbains (SITO) et ruraux (CIEL dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et CJEP dans la MRC de Papineau).	Action réalisée en 2021-2022

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Action/Réponse	État de la réalisation
18.1.1 Participer à la création à Saguenay d'une maison d'accueil des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants, dont les personnes immigrantes, en concertation avec la stratégie Avantages Saguenay-Le Fjord.	Action réalisée en 2020-2021
18.1.2 Mettre en place des comités tactiques, en collaboration avec d'autres ministères et organismes de la région, afin de mieux accompagner les entreprises dans le recrutement de travailleuses et travailleurs immigrants (par la régionalisation ou le recrutement international).	Action abandonnée – Cette action a été remplacée par d'autres initiatives, notamment la consolidation de la collaboration avec des acteurs régionaux, dont les MRC et les chambres de commerce, pour joindre un plus grand nombre d'entreprises de la région et les accompagner dans le recrutement des travailleuses et travailleurs immigrants.

Sommaire de l'état d'avancement général des actions en réponse aux priorités régionales

Région	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Nouvelles actions (nombre)	Actions modifiées (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	-	-	1	1	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Capitale-Nationale	-	-	-	-	7	-	-	-	7
Centre-du-Québec	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Chaudière-Appalaches	-	-	-	-	5	-	-	-	5
Côte-Nord	-	-	-	-	-	2	-	-	2
Estrie	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Gaspésie	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Lanaudière	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Laurentides	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Laval	-	-	-	-	5	-	-	-	5
Mauricie	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Montérégie	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Montréal	-	-	-	-	6	-	-	-	6
Nord-du-Québec	-	-	-	-	2	-	-	-	2
Outaouais	-	-	-	-	4	-	-	-	4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-	-	-	1	1	-	-	2

Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Organisation publique	Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires	Résultats
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Nombre de personnes immigrantes admises au Québec en 2024	59 426
	Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2014 à 2023 et présentes en janvier 2025	74 %

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1) a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Afin de répondre aux exigences de cette loi, le Ministère a établi une procédure pour permettre au personnel d'effectuer une divulgation de manière anonyme et de transmettre des informations pour un traitement confidentiel.

Par ailleurs, l'article 25 de cette loi oblige les organismes publics qui y sont assujettis, dont le Ministère, à rendre compte des divulgations reçues dans leur rapport annuel.

Les informations concernant les divulgations reçues et traitées entre le 1^{er} avril et le 29 novembre 2024 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2024-2025	2024-2025
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 ^{er} avril et le 29 novembre 2024*	2
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**	2
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	2
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	0

* Depuis le 30 novembre 2024, les organisations assujetties à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* n'ont plus l'obligation d'établir une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. Le nombre de divulgations correspond au nombre de personnes divulgatrices.

** Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, une divulgatrice ou un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

*** Les transferts de renseignements au commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par la ou le responsable du suivi, sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	1	0
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	1	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	-
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	-
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	-
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	-	-
Total*	0	0

* La somme de la colonne « Nombre de motifs » est égale au nombre de motifs allégués (point 2 du tableau précédent) moins le nombre de motifs au traitement desquels le Ministère a mis fin (point 3 du tableau précédent).

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Les données de cette section excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année*

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	791	35,5	937	38,0	1 039	40,1
Membres des minorités ethniques	256	11,5	313	12,7	334	12,9
Personnes handicapées	30	1,4	26	1,1	27	1,0
Personnes autochtones	11	0,5	12	0,5	11	0,4
Femmes	1 514	67,9	1 658	67,2	1 726	66,6

* Le tableau présente les données sous une nouvelle forme (comprenant le personnel régulier et occasionnel); ces données ne sont donc pas comparables à celles des rapports annuels de gestion précédents, qui comportaient des données sur l'effectif régulier uniquement pour ces catégories.

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028¹¹ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 % ;
- Membres des minorités ethniques : 4,0 % ;
- Personnes handicapées : 2,4 % ;
- Personnes autochtones : 1,0 % ;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

11. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Pour l'année 2024-2025, le Ministère enregistre une baisse de représentativité de 0,1 point de pourcentage pour les cibles des personnes handicapées et autochtones. Cette baisse s'explique par l'augmentation de l'effectif régulier et occasionnel de 121 personnes pour l'année 2024-2025, ce qui abaisse la proportion de représentativité même si les données de personnes handicapées et autochtones ont très peu changé. Les cibles ne sont pas atteintes pour le moment, et un effort ministériel est prévu en ce sens au moment de la dotation des postes vacants dans l'effectif du Ministère.

En matière de représentativité des minorités visibles, le Ministère dépasse largement la cible depuis plusieurs années. Celle-ci est dépassée de 23,5 points de pourcentage pour 2024-2025.

De plus, le Ministère enregistre encore cette année une hausse de représentativité des minorités ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel, dépassant la cible de 8,9 points de pourcentage.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année*

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	17	23,3	21	25,0	23	25,0
Membres des minorités ethniques	3	4,1	3	3,6	4	4,4
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
Personnes autochtones	0	0	0	0	0	0
Femmes	45	61,6	48	57,1	56	60,9

* Le tableau présente les données sous une nouvelle forme (comprenant le personnel régulier et occasionnel) ; ces données ne sont donc pas comparables à celles des rapports annuels de gestion précédents, qui comportaient des données sur l'effectif régulier uniquement pour ces catégories.

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028¹² :

- Membres des minorités visibles : 7,1 % ;
- Membres des minorités ethniques : 3,0 % ;
- Personnes handicapées : 0,5 % ;
- Personnes autochtones : 1,2 % ;
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

En ce qui concerne la représentativité des minorités visibles parmi le personnel d'encadrement du Ministère, la cible est largement atteinte, et ce, depuis plusieurs années (dépassement de 17,9 points de pourcentage pour 2024-2025). Pour ce qui est de la représentativité des minorités ethniques, la cible est également atteinte pour l'année 2024-2025 (dépassement de 1,4 point de pourcentage).

Toutefois, aucun membre du personnel d'encadrement ne fait partie du groupe cible des personnes handicapées ou autochtones. Un effort ministériel est prévu en ce sens au moment de la dotation des postes vacants au sein du personnel d'encadrement.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Le Ministère a adopté son premier *Plan d'action ministériel en matière d'équité, de diversité et d'inclusion 2023-2027* en janvier 2024. Depuis, il a établi des partenariats avec 10 organismes externes spécialisés en employabilité des personnes handicapées situés dans différentes régions du Québec. Le processus mis en place avec ces organismes vise à ce que les offres d'emploi en recrutement soient diffusées à l'ensemble des personnes en situation de handicap répondant aux critères de sélection (catégories d'emploi, régions administratives, etc.) pour faciliter leur employabilité. Le Ministère vise également le développement d'autres partenariats auprès d'organismes spécialisés en employabilité des personnes autochtones. Pour 2024-2025, le Ministère a aussi reconduit sa participation à DuoEmploi.

De plus, la mise à jour des processus de dotation inclut dorénavant l'identification des membres des groupes visés au moyen de la grille de présélection des personnes candidates transmise aux gestionnaires.

12. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime, qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe visé	Nombre de personnes visées
Accommodement pour plus de trois jours de télétravail.	Personnes handicapées	Durant l'année 2024-2025, trois personnes handicapées ont bénéficié d'un accommodement pour du télétravail à plus de trois jours par semaine. Un accommodement de deux jours de télétravail toutes les deux semaines a été accordé à une personne dont l'emploi ne permet pas le télétravail.
Adaptation de postes de travail dans un mode de travail avec des bureaux non assignés.	Personnes handicapées	D'avril 2024 à mars 2025, une personne handicapée a bénéficié d'une adaptation de son poste de travail.
Participation du Ministère à DuoEmploi.	Personnes handicapées	Le Ministère a reçu un certificat de participation au nom d'une personne.
Transmission aux personnes accompagnatrices de la procédure liée aux mesures d'urgence lors des formations, en présentiel, aux gestionnaires et aux autres membres de l'équipe d'urgence. Promotion du formulaire d'autodéclaration pour personnes qui ont besoin d'un accompagnement en cas d'évacuation d'urgence.	Personnes accompagnatrices, personnes handicapées et équipe des mesures d'urgence	Des formations en présentiel et par Teams ont été données au personnel, et une formation obligatoire sur les mesures d'urgence a été mise en place. Toutes ces séances d'information ont permis de préciser le rôle des personnes accompagnatrices et de faire la promotion du formulaire d'autodéclaration, ce qui a généré de nouvelles inscriptions et une mise à jour de la liste. Depuis la mise en place du formulaire, un total de 10 personnes se sont inscrites.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Les lois et les règlements qui régissent les activités du Ministère ont une incidence sur les entreprises québécoises qui traitent avec des personnes ressortissantes étrangères. Dans le cadre de sa gouvernance réglementaire et lors de l'élaboration ou de la révision des composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère met en application les fondements, les principes et les clauses énoncés dans la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente*. Les dispositions applicables énoncées dans cette politique s'inscrivent dans l'ensemble des efforts du gouvernement qui visent à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de nature législative ou réglementaire sont correctement évalués et que leurs coûts sont réduits au minimum.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Le 26 février 2025, une modification à l'article 99 du *Règlement sur l'immigration au Québec* (RIQ) est entrée en vigueur. Celle-ci n'empêche plus la prise en compte d'une demande d'évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT) d'un employeur ayant été déclaré coupable d'une des infractions listées à l'article 99 du RIQ s'il s'est écoulé six mois ou plus depuis la date de sa demande d'EIMT.

Allègement administratif

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère n'a pas réalisé de mesures d'allègement administratif ayant une incidence sur les entreprises.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Les analyses d'impact réglementaire réalisées par le Ministère sont disponibles sur le site Web gouvernemental à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/premier-ministre/equipe/conseil-des-ministres/memoires-conseil-ministres/2024-2025>.

En 2024-2025, le Ministère n'a pas prépublié de nouveau formulaire destiné aux entreprises.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Ministère a reçu 246 demandes* formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, chapitre A-2.1).

* De ce nombre, le traitement de 16 demandes reçues en fin d'année sera finalisé au cours de l'exercice financier 2025-2026.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	61	54	2
21 à 30 jours	90	28	2
31 jours et plus (le cas échéant)	9	0	0
Total	160	82	4

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Ministère a traité 246 demandes¹³. La grande majorité de ces demandes, soit 237 (96,3 %), ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, soit 30 jours ou moins.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	54	25	2	-
Partiellement acceptée	51	33	-	Articles 9 al. 2, 13, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 40, 53, 54, 86.1, 87, 88. Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Refusée (entièrement)	18	1	1	Articles 9 al. 2, 13, 14, 18, 19, 22, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 53, 54, 89, 91. Article 9 de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Autres	37	23	1	Articles 1, 15, 42, 48 et désistement

La plupart des décisions rendues par le Ministère au cours de l'exercice financier 2024-2025 ont été favorables à l'accès. En effet, 67,1 % (165) des demandes traitées ont été entièrement ou partiellement acceptées. Pour 24,8 % (61) des demandes, certaines d'entre elles étaient irrecevables : elles relevaient de la compétence d'un autre ministère ou la personne s'était désistée. Pour d'autres, les documents n'étaient pas détenus ou leur production nécessitait des calculs ou des comparaisons. Seulement 8,1 % (20) des demandes ont été entièrement refusées.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	5

13. De ce nombre, 16 demandes ont été reçues à la fin de l'exercice financier précédent et traitées en 2024-2025. Dans le rapport de l'exercice financier précédent, il était indiqué que 17 demandes seraient traitées au courant de l'exercice 2024-2025. Cependant, une de ces demandes a été reformulée et combinée avec une autre demande reçue au courant de l'exercice 2024-2025.

Application du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

Conformément aux dispositions de la section III du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), le Ministère diffuse les renseignements prévus sur le site Web du gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le Ministère a réalisé plusieurs activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels auprès de l'ensemble du personnel, y compris des activités de sensibilisation et la diffusion d'outils et de formations. Le Ministère a également déployé des formations et des questionnaires mensuels obligatoires en cybersécurité qui contenaient plusieurs éléments liés à la protection des renseignements personnels.

Durant ce même exercice financier, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du Ministère s'est réuni à sept reprises au sujet de projets impliquant des renseignements personnels. De plus, cinq évaluations des facteurs relatifs à la vie privée et 128 analyses et consultations sur les différentes initiatives et projets ministériels ont été réalisées en vue de soutenir et de conseiller les unités administratives concernées dans l'application et le respect des dispositions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

4.8 Application de la *Politique linguistique de l'État* et de la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration*

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire* ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures.	Présentation de l'émissaire au Comité permanent du Ministère. Mise à disposition d'une adresse courriel générique afin de joindre l'émissaire dans la page intranet de l'exemplarité de l'État.

* À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?*	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	16
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ** ?	Oui
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions***.	5

* La directive est considérée comme prise à la date indiquée au document final que l'organisme transmet au ministère de la Langue française pour approbation.

** Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles ont cessé d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

*** « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Présentation de la PLE dans la section intranet et le site SharePoint thématique de l'exemplarité de l'État
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder, notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion, ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	0
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	0

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie des valeurs fondamentales au Québec exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne*. D'ailleurs, c'est une des cinq valeurs démocratiques et québécoises enseignées dans la session d'information Objectif Intégration pour les personnes immigrantes. La session d'information Objectif Intégration est accompagnée d'un guide pratique intitulé *Les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne*. Les contenus de ce guide pédagogique abordent la valeur de l'égalité fondamentale, entre les femmes et les hommes. Notons qu'en 2024-2025, plus de 10 000 personnes ont reçu cette formation.

Pour soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes, prévenir et contrer la violence basée sur le genre (violence conjugale et sexuelle, exploitation sexuelle des mineurs et toute forme de violence faite aux femmes) et lutter contre l'homophobie et la transphobie, le Ministère apporte sa contribution dans le cadre de deux stratégies et d'un plan d'action gouvernemental. Un portrait à haut niveau est présenté ci-dessous.

Pour le respect des engagements pris dans cette sphère, le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et d'autres partenaires clés.

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère est responsable de mettre en œuvre les actions suivantes :

- 1- **L'action 3.2.2 : Soutenir des initiatives pour contribuer au partage équitable des responsabilités familiales et domestiques au sein des couples et des familles.** Parmi les initiatives mises en place pour soutenir la réalisation de cette action, le Ministère finance l'organisme Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP), qui est responsable de la mise en œuvre du projet « Adaptation des pratiques des organismes communautaires aux réalités des pères immigrants ». Le financement offert à cet organisme a favorisé la mise en place d'une recherche-action visant à adapter des pratiques des organismes communautaires aux réalités des pères immigrants ou issus de l'immigration.
- 2- **L'action 5.2.1 : Assurer une prévention et une intervention concertée interministérielle et intersectorielle dans les cas de violence basée sur l'honneur (VBH).** Pour contribuer à cette action, le Ministère soutient, dans le cadre d'une entente triennale 2023-2026, le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ) dans la réalisation du projet « Pour plus d'égalité, renforçons la lutte contre les violences basées sur l'honneur au Québec ! ». Le projet favorise l'intégration citoyenne de certaines femmes immigrées ou racisées qui risquent de subir des violences basées sur l'honneur. Le projet vise également à sensibiliser les communautés immigrantes au caractère interdit de cette pratique qui affecte la santé physique et psychologique des femmes qui la subissent ainsi qu'aux conséquences légales sur les responsables de ces violences.

- 3- **L'action 6.1.1 : Mobiliser et accompagner les entreprises privées vers une parité inclusive et diversifiée dans les lieux décisionnels.** Dans le cadre d'une entente triennale 2024-2027, le Ministère soutient l'organisme Concertation Montréal dans la réalisation du projet « Vers une parité inclusive et diversifiée à la direction et au conseil d'administration des entreprises privées québécoises ». Le projet a comme objectif de contribuer au développement et au rayonnement de réseaux de femmes immigrantes et racisées afin qu'elles puissent accéder à de nouvelles opportunités dans des fonctions stratégiques. Le projet va également aider la concertation d'entreprises privées afin qu'elles déterminent et réunissent les facteurs facilitant le recrutement, l'intégration et la rétention de femmes immigrantes et racisées au sein de leur haute direction et de leur conseil d'administration. Les retombées de ce projet donneront une meilleure représentativité et valoriseront les talents issus de la diversité.

Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027

Le Ministère a pris des engagements envers les femmes immigrées et racisées relativement aux enjeux de violence conjugale, de violences sexuelles et d'exploitation sexuelle des personnes mineures. Pour répondre à ses engagements dans le cadre de cette stratégie, le Ministère est responsable de la mesure 10 qui porte sur la sensibilisation, d'une part, des personnes de minorités ethnoculturelles et immigrantes à la violence conjugale et, d'autre part, des organismes qui travaillent en violence conjugale liée aux réalités de ces personnes.

Dans cette optique, le Ministère finance le Service d'intervention communautaire interculturelle pour les femmes à risque ou victimes de violence basée sur le genre (ICI Femmes) en partenariat avec 15 organismes communautaires. Ce financement de 1,11 M\$ (2024-2025) est offert dans le cadre du PASI en vue d'embaucher une ressource humaine à temps complet par organisme pour occuper le poste d'intervenante communautaire interculturelle auprès des femmes. Le service ICI Femmes assure ainsi l'accompagnement personnalisé, soutenu et adapté aux besoins des femmes et des filles en situation de vulnérabilité et à risque ou qui sont victimes de violence basée sur le genre. Il vise à faciliter l'accès aux services, à encourager l'acquisition d'autonomie et à développer le sentiment de compétence et d'appartenance des femmes rencontrées.

Au total, 2 709 interventions personnalisées d'accompagnement et de suivi, et 197 activités de groupe ont été réalisées dans le cadre des services ICI Femmes du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 (PAGLCHT)

Le Ministère collabore à la réalisation des objectifs du PAGLCHT. Ce plan constitue le principal moyen par lequel l'État québécois renouvelle son engagement à répondre adéquatement et de manière concertée aux besoins des personnes LGBTQ+, de sorte qu'elles puissent jouir d'une véritable égalité.

Dans le cadre de l'orientation 3 du PAGLCHT 2023-2028, le Ministère est responsable de la mesure 21, qui consiste à former le personnel intervenant au sein de ses organismes partenaires sur les meilleures pratiques d'intervention auprès des personnes LGBTQ+ immigrantes. Durant l'année financière 2024-2025, l'organisme Action LGBTQIA+ avec les ImmigrantEs et RéfugiéEs (AGIR) a reçu un financement totalisant 156 000 \$ dans le PASI.

4.10 Politique de financement des services publics

La *Politique de financement des services publics* vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a aussi pour but d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État.

Tarifs des services

Les tarifs du Ministère sont fixés par la *Loi sur l'immigration au Québec* (articles 73 à 78) et indexés¹⁴ selon les exigences de l'article 83.3 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). Les tableaux qui suivent présentent les tarifs et les coûts de revient des services tarifés.

Pour les biens et les services actuellement tarifés

Revenus de tarification perçus en 2024-2025, coûts et niveau de financement

Biens et services tarifés (ou groupe de biens et services)	Revenus perçus (\$)	Coûts des biens et services rendus (\$)	Niveaux de financement atteint (%)	Niveaux de financement visé (%)
Certificats d'acceptation – Étudiants étrangers	20 273 958	13 539 656	150	–
Certificats d'acceptation – Travailleurs étrangers temporaires	13 909 406	17 417 544	80	–
Certificats de sélection*	33 537 345	25 874 824	130	–
Consultant en immigration	561 287	643 328	87	–
Demandes d'engagement d'un garant	4 477 925	4 151 670	108	–
Demandes d'un employeur relatives à un emploi	11 070 510	8 638 339	128	–
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	4 837 815	9 695 108	50	–

* Cette catégorie regroupe les droits exigibles pour les Certificats de sélection suivants : investisseurs, travailleurs qualifiés, travailleurs autonomes ainsi qu'entrepreneurs.

14. L'augmentation touche les droits exigés en vertu de la *Loi sur l'immigration au Québec*, ainsi que les frais exigés pour une demande d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec. Les tarifs ont été augmentés de 2,85 % au 1^{er} janvier 2025, conformément à la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux* (L.Q. 2022, chapitre 29), et les tarifs résultant de cette hausse sont prévus au chapitre IX (Droits exigibles) de la *Loi sur l'immigration au Québec*. Par ailleurs, en raison des conventions d'aide financière signées entre le Ministère et Montréal International, Québec International et Drummond économique (anciennement la Société de développement économique de Drummondville), en mars 2020 et prolongées en mars 2023, les tarifs de participation pour les entreprises aux Journées Québec virtuelles ont été fixés jusqu'au 31 mars 2025 et n'ont pas été indexés au 1^{er} janvier 2025.

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Bien ou service tarifé (ou groupe de biens et services)	Méthode de fixation*	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Certificats d'acceptation	CS	2016	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Certificats de sélection	CS	2016	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Consultant en immigration	CS	2016	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Demandes d'engagement d'un garant	CS	2016	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Demandes d'un employeur relatives à un emploi	CS	2016	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	CS	-	Tarifs indexés le 1 ^{er} janvier, conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>

* Le tarif est fixé : en fonction de la valeur marchande (MAG) ; en fonction du coût des services (CS) ou par décision administrative (DA).

Pour les biens et les services qui pourraient être tarifés

Aucun bien ou service qui pourrait être tarifé n'a fait l'objet d'une analyse en 2024-2025.

Utilisation des fonds gouvernementaux alloués à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes

Conformément à la volonté gouvernementale d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le Ministère a conclu des ententes avec le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Offre de services gouvernementale

Francisation et intégration socio-économique des personnes immigrantes

Depuis 2008-2009, le Ministère a conclu des ententes avec d'autres ministères qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes afin d'encadrer le transfert des budgets pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation.

En 2024-2025, le Ministère a conclu quatre ententes. Les dépenses de chacun des ministères, relativement aux services couverts par ces ententes, sont présentées à la fin de cette section, dans le tableau « Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes ». Les tableaux présentés ci-après rendent compte des services offerts par les ministères et du nombre de participantes et de participants.

Ministère de l'Éducation

Le tableau suivant présente les services financés offerts par les centres de services scolaires et les commissions scolaires en fonction de l'effectif 2021-2022 à 2023-2024 : les services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration) et les services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.). Il présente aussi les services financés pour les formations d'appoint offertes aux niveaux secondaire et collégial et prescrites par les ordres professionnels.

Tableau des services financés

Services financés	Entente 2022-2023 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2021-2022)		Entente 2023-2024 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2022-2023)		Entente 2024-2025 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2023-2024)	
Services aux jeunes (soutien à l'apprentissage du français et à l'intégration)	14 196 élèves (services d'accueil)	47,0 % femmes 53,0 % hommes	23 441 (services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français)	47,8 % femmes 52,2 % hommes	31 459 (services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français)	47,3 % femmes 52,7 % hommes
	13 231 élèves (soutien linguistique)	47,7 % femmes 52,3 % hommes	12 520	48,2 % femmes 51,8 % hommes	14 162 (soutien linguistique d'appoint)	48,4 % femmes 51,6 % hommes
	69 524 élèves (activités d'intégration)	48,9 % femmes 51,1 % hommes	82 796	49,1 % femmes 50,9 % hommes	98 036 (activités d'intégration)	48,8 % femmes 51,2 % hommes
Services aux adultes (francisation, intégration socioprofessionnelle, formation, etc.)	35 033 inscriptions	55,0 % femmes 45,0 % hommes	48 146 inscriptions	53,0 % femmes 47,0 % hommes	17 056 inscriptions*	51,0 % femmes 49,0 % hommes
Formations professionnelles d'appoint prescrites par les ordres professionnels**	75 inscriptions		6 inscriptions		1 inscription	

Source : Données des effectifs du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 fournies par le ministère de l'Éducation. Les données des effectifs du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 du MEQ seront présentées dans le RAG 2025-2026 du Ministère.

* Le nombre d'inscriptions comptabilisées dans ce tableau découle de l'entente pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes et exclut les services de francisation visés par l'entente pour favoriser l'apprentissage du français des personnes domiciliées au Québec qui ne sont pas assujetties à l'obligation de fréquentation scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que des travailleuses et travailleurs au sein d'entreprises. Cette donnée ne peut donc pas faire l'objet d'une comparaison avec les années antérieures puisqu'elle ne réfère pas au même bassin de clientèle.

** Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ministère de l'Enseignement supérieur

Tableau des services financés

Services financés	Entente 2022-2023 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2021-2022)	Entente 2023-2024 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2022-2023)	Entente 2024-2025 (reddition de comptes basée sur l'effectif 2023-2024)
Formations techniques d'appoint prescrites par les ordres professionnels*	585 inscriptions	570 inscriptions	318 inscriptions

Source : Données du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur.

* Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le tableau suivant présente les mesures et les services financés pour l'intégration des personnes immigrantes (orientation professionnelle, aide à la recherche d'emploi, expériences en milieu de travail, subventions salariales, supplément de retour au travail, etc.) ainsi que le nombre de participations et d'adultes distincts ayant bénéficié de ces mesures ou reçu ces services, de 2022-2023 à 2024-2025.

Tableau des mesures et services financés

Mesures et services financés	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et évaluation pour la détermination d'un plan d'action personnalisé • Orientation professionnelle • Formation (y compris la francisation) • Aide à la recherche active d'emploi • Préparation à l'emploi • Expériences en milieu de travail • Subventions salariales pour favoriser l'embauche • Supplément de retour au travail • Soutien au travail autonome • Information sur le marché du travail • Services de placement 	<p>31 459 participations</p> <p>20 486 adultes distincts*</p> <p>(56,6 % femmes) (43,4 % hommes)</p>	<p>33 184 participations</p> <p>23 025 adultes distincts*</p> <p>(53,8 % femmes) (46,2 % hommes)</p>	<p>38 942 participations</p> <p>26 580 adultes distincts*</p> <p>(53,9 % femmes) (46,1 % hommes)</p>

Source : Données du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 fournies par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

* Une personne adulte distincte peut participer à plus d'une mesure ou à plus d'un service.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le tableau suivant présente les services financés pour la santé préventive, les services sociaux et l'aide financière aux personnes sollicitant l'asile et aux personnes en instance de régularisation de leur statut d'immigration et pour les services offerts par les organismes communautaires à cette clientèle et aux personnes immigrantes, de 2022-2023 à 2024-2025.

Tableau des services financés

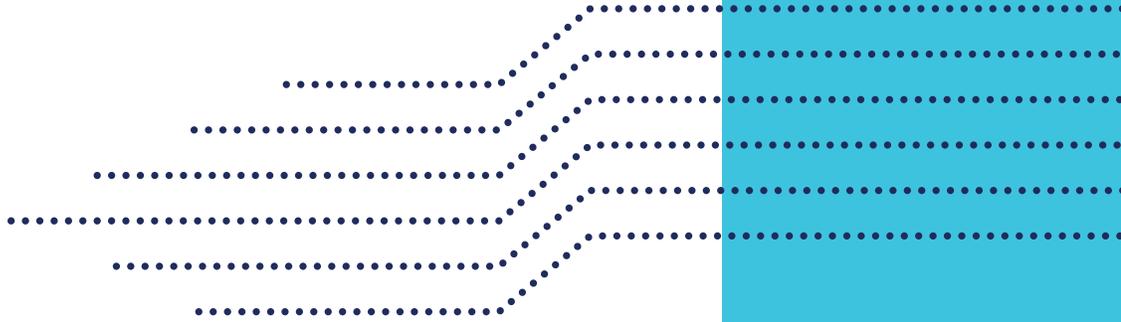
Services financés	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Services sociaux d'entraide et de soutien aux familles et aux femmes issues de la diversité ethnoculturelle offerts par des organismes communautaires pour l'ensemble du Québec	80 organismes communautaires	88 organismes communautaires	108 organismes communautaires
Évaluation du bien-être et de l'état de santé physique offerte aux personnes réfugiées en vertu des orientations ministérielles : <i>Une passerelle vers un avenir en santé – Orientations ministérielles concernant les services de santé et les services sociaux offerts aux personnes réfugiées à leur arrivée au Québec</i>	2 540 personnes	2 105 personnes	2 716 personnes

Source : Données du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dépenses des autres ministères aux fins de l'intégration et de la francisation des personnes immigrantes

Ministère	2022-2023 (\$)	2023-2024 (\$)	2024-2025 (\$)
Éducation	197 817 258	279 189 804	364 839 845
Enseignement supérieur	5 656 503	19 097 833	21 974 342
Emploi et Solidarité sociale	75 000 000	72 200 000	62 400 000
Santé et Services sociaux	12 219 500	12 219 500	12 219 500
Total	290 693 261	382 707 137	461 433 687

Source : Données du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Données du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 fournies par le ministère de l'Éducation.



**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec



82-4964 (2025-10)